

PROGRAMME DU PRESIDENT DAOUDA NDIAYE

LES **DIX NEUF (19) PROPOSITIONS** PROGRAMMATIQUES POUR PROPULSER LES SECTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE DU PRESIDENT DAOUDA NDIAYE « PDN2024 »

« **RUPTURE – SOUVERAINETE - EQUILIBRE DES INSTITUTIONS -
JUSTICE ET EQUITE SOCIALES** »

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
.....

ELECTION PRESIDENTIELLE
DU 25 FÉVRIER 2024



Daouda NDIAYE
Professeur Titulaire des Universités
de Classe Exceptionnelle

PRESIDENTDAOUDA2024

ACTIONS, Seen Tawfèex Sunu Yiitté

Table des matières

<i>Notre Modèle économique ?</i>	6
PROPOSITION 1	7
PROPOSITION 2	7
PROPOSITION 3	7
PROPOSITION 4	8
PROPOSITION 5	8
PROPOSITION 6	8
PROPOSITION 7	8
PROPOSITION 8	9
PROPOSITION 9	9
PROPOSITION 10	9
PROPOSITION 11	9
PROPOSITION 12	9
PROPOSITION 13	10
PROPOSITION 14	10
PROPOSITION 15	10
PROPOSITION 16	10
PROPOSITION 17	11
PROPOSITION 18	11
PROPOSITION 19	11
PRIORITE A L'EMPLOI	12
LES SECTEURS DE BASE CLES QUI PERMETTRONT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CES 19 PROPOSITIONS DU PRESIDENT DAOUA NDIAYE	14
I. SANTE	14
II. EDUCATION	19
Problèmes Structurels :	21
Problèmes Conjoncturels Urgents :	22
CAS DES DAARAS	23
III. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE	25
Modernisation et industrialisation des secteurs agricoles, d'élevage et de pêche :	25
PROGRAMME DE BASE SUR L'AGRICULTURE	26

Orientations stratégiques du Programme Agricole.....	27
Revitalisation des vallées fossiles.....	27
Réformes foncières favorisant l'essor des exploitations familiales.....	28
PRODUCTIONS VIVRIÈRES ET COMMERCIALES.....	30
ARACHIDE	30
RIZ	31
MIL-SORGHO.....	31
PRODUCTIONS HORTICOLES.....	32
COTON	33
ASSURANCE AGRICOLE.....	33
LA PECHE.....	33
IV. INNOVATIONS DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION POUR UNE SOUVERAINETÉ HOLISTIQUE NOTAMMENT	37
V. ACTIONS SOCIALES ENVERS LES FEMMES ET LES JEUNES.....	38
VI. RENFORCEMENT DU SECTEUR PRIVE LOCAL ET LE MERITE	40
VII. LA DIASPORA.....	41
Élaboration d'une stratégie nationale	41
Création d'un guichet unique.....	41
Programmes d'emploi et d'entrepreneuriat.....	42
Services de réinstallation.....	42
Réseautage et mentorat	42
Programmes éducatifs et culturels	42
Soutien financier	42
Communication et sensibilisation.....	43
Suivi et évaluation	43
Partenariats internationaux	43
VIII. EQUITE ET JUSTICE SOCIALE	44
IX. JUSTICE.....	45
X. RELIGION	46
Création d'un ministère des Affaires religieuses :.....	46
Création d'instituts religieux régionaux :.....	46
Cas particulier des Daaras :.....	46
XI. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	47

Démolition et reconstruction des bidonvilles et banlieues :	47
Électrification totale du pays :	47
Désenclavement de toutes les zones du Sénégal :	47
Lutte contre la saleté dans les rues :	47
Reboisement :	47
Criminalisation de la déforestation :	47
Désinsectisation pendant la saison des pluies :	48
Assainissement des grandes villes :	48
XII. TRANSPORT TERRESTRE ET TOURISME	49
Dumping fiscal dans l'aviation :	49
Exploitation du foncier pour l'agritourisme et le tourisme religieux :	49
Création du corps des auxiliaires du cadre de vie :	49
Mesures pour le secteur du transport :	49
XIII. PETROLE, GAZ ET MINES	50
Audit des processus et contrats :	50
Revalorisation de la part du Sénégal dans le partage de production :	50
Normes sur le transfert de compétence et de technologie :	50
Mécanismes d'évaluation constante et d'anticipation des impacts environnementaux :	50
Évaluation des impacts économiques et sanitaires :	50
XIV. GESTION DES RECETTES PETRO-GAZIERES	51
CLE DE REPARTITION DES RECETTES PETRIOLIÈRES GAZIÈRES ET MINES	52
XV. FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE (FDS) ET DES AGENCES PRIVEES DE SECURITE	53
Augmentation des salaires :	53
Augmentation des salaires des agents des SPG :	53
Assurance vie pour les agents des FDS et SPG :	53
Conditions de vie élevées pour les soldats :	53
Assurance maladie complète :	53
Prise en charge totale des appareillages :	53
XVI. ECONOMIE ET BONNE GOUVERNANCE	54
GESTION DE L'ENDETTEMENT	55
TRAVAIL ET EQUITE SALARIALE	55

POLITIQUE DE L'EMPLOI CHEZ LES SORTANTS DES UNIVERSITES ET AUTRES SCTRUCTURES DE FORMATION ET AUTRES FONCTIONNAIRES.....	55
ECONOMIE NUMERIQUE.....	56
MODELISATION ET GOUVERNANCE.....	57
XVII. CULTURE, COMMUNICATION, ARTISANAT.....	58
Zones spéciales :.....	58
Accompagnement des artisans :.....	58
Inspiration de la Tunisie :.....	58
Maison de l'Artisanat dans chaque département :.....	58
XVIII. SPORT.....	60
Création d'Académies Pluridisciplinaires du Sport :.....	60

Ruptures et Transformations Structurantes pour le Sénégal (RTS, S - 19)

Notre Modèle économique ?

Nous rejetons l'idée d'adopter un modèle économique théorique souvent imposé par les anciennes puissances coloniales, dicté par leurs propres intérêts. C'est pourquoi nous optons pour **le modèle de développement endogène et authentique du Sénégal.**

Depuis plus d'une année, le programme du Président Daouda NDIAYE a rassemblé une centaine d'experts et de sages, réunissant les compétences essentielles nécessaires pour formuler des **propositions offrant enfin une alternative socio-économique attendue depuis l'indépendance par le peuple sénégalais.**

Ce programme marque une rupture radicale par rapport à la démarche ayant conduit à l'élaboration du Plan Sénégal Émergent (PSE) en 2014.

D'une part, les objectifs poursuivis ne s'étendent plus sur 20 ans, mais sont fixés à 10 ans, alignés sur les deux mandats présidentiels de 5 ans que nous envisageons. D'autre part, contrairement au PSE qui a fait appel à l'expertise étrangère avec la mobilisation d'un cabinet privé, le Président Daouda NDIAYE a opté exclusivement pour l'expertise nationale dans l'élaboration de son programme. Celui-ci comprend de manière exhaustive des orientations stratégiques englobant des secteurs clés de la vie nationale sénégalaise.

Ce programme servira de base pour corriger de manière incrémentale les lacunes et insuffisances du PSE, responsable de la vulnérabilité croissante de l'économie sénégalaise et du rôle toujours limité du secteur privé national, censé être le moteur de la croissance et de l'industrialisation du pays. Le PSE s'est finalement résumé à une compilation de 27 projets, ayant mobilisé plus de 15 000 milliards de francs CFA, principalement absorbés par des entreprises étrangères, contribuant ainsi à l'accroissement de la dette publique, passée de 40% à 75% du PIB entre 2014 et 2023.

Une autre anomalie majeure du PSE réside dans son orientation essentiellement matérielle et quantitative. **Le Président Daouda NDIAYE reconnaît que le peuple sénégalais aspire à des changements immatériels et qualitatifs. D'où le choix de la vision "TAMBALI SI NIT KI" ou "commencer par l'humain",** soulignant la **nécessité d'ancrer le développement économique du pays dans des transformations mentales,** à travers des investissements massifs dans le capital humain et les valeurs fondamentales telles que l'honnêteté et le travail.

La religion sera au cœur du programme du Président Daouda Ndiaye avec : i) la création d'un ministère des affaires religieuses ; ii) la création d'instituts religieux régionaux ; iv) la facilitation du tourisme religieux ; v) l'instauration de l'éducation

religieuse dans le système éducatif national et vi) faire de la modernisation des daaras une réalité.

Ce document met en lumière **19 propositions phares** tirées du vaste programme du candidat Daouda NDIAYE. Ces propositions seront strictement prioritaires à partir de l'année 2024. **L'hypothèse sous-jacente à la réalisation de ce programme est que la bonne gouvernance, la gestion judicieuse de nos ressources, la méritocratie, la reddition des comptes et la récupération des biens du Sénégal détenus par une minorité, contre la volonté populaire, constitueront la base d'un redressement national, d'une réconciliation nationale, de l'unité nationale et d'une paix réelle et définitive.** Le chiffre 19 symbolise l'Alpha (1) et l'Oméga (9), représentant le commencement et la fin, ainsi que la délivrance dans le temps face aux épreuves, le chiffre 1 évoquant Allah qui donne un commencement à tout, et le chiffre 9 symbolisant la délivrance, comparable à la fin d'une grossesse de 9 mois.

PROPOSITION 1

Incorporer la promotion du changement mental et la préservation des valeurs spirituelles parmi les objectifs officiels du gouvernement. En effet, les accomplissements matériels notables du gouvernement actuel se trouvent maintenant éclipsés par le ressenti général d'une agression immatérielle et spirituelle au sein de la vaste majorité de la population sénégalaise.

PROPOSITION 2

Répondre aux attentes des Sénégalais concernant l'État de droit, qui a connu une détérioration significative ces dernières années, en concrétisant la séparation des pouvoirs. Le Président Daouda NDIAYE s'engage à entreprendre une réforme exhaustive et inclusive du ministère de la Justice, à éliminer la présidence du Conseil supérieur de la magistrature par le Président de la République, et à instaurer un nouveau cadre concerté pour l'organisation judiciaire, conférant une responsabilité exclusive aux magistrats et autres acteurs du secteur judiciaire.

PROPOSITION 3

La souveraineté, l'égalité des chances et la méritocratie, en tant que piliers fondamentaux, seront les moteurs essentiels pour garantir l'indépendance, la souveraineté économique, l'équilibre des institutions et la cohésion nationale. Ces principes se baseront sur l'entrepreneuriat national, le secteur privé local et l'expertise nationale principalement ancrée dans la jeunesse sénégalaise, en tant qu'acteurs principaux du développement économique du pays. Ceci sera réalisé à travers une approche de patrimonialisation visant à réduire considérablement le chômage, conformément au principe des "3-S" : *"Le Sénégal par les Sénégalais et pour les Sénégalais"*.

PROPOSITION 4

Initier la Grande Révolution Agricole Sénégalaise (GRAS) axée sur la souveraineté et la sécurité alimentaires, en remplacement des programmes actuels dont les résultats sont sérieusement entravés par les ressources limitées, bien en deçà de la recommandation de Maputo établissant un minimum de 10% du budget de l'État. **Une Loi de finance rectificative sera présentée dès avril 2024 pour significativement accroître le financement alloué à l'agriculture et à l'élevage. La GRAS accordera une priorité particulière aux exploitations familiales, représentant 90% de l'agriculture, ainsi qu'à l'amélioration de la productivité et la création d'emplois dans le secteur agricole.**

PROPOSITION 5

Initier l'élaboration d'un Plan d'Actions Prioritaires pour l'Emploi et la Formation (PAPEF) ciblant spécifiquement les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, tout en accordant la priorité à l'emploi en milieu rural. Cette stratégie sera associée à la mise en place d'un mécanisme de suivi rigoureux pour garantir l'application stricte des lois du travail et promouvoir le contenu local.

PROPOSITION 6

L'État assumera pleinement son rôle en tant qu'employeur principal. Ainsi, la lutte contre le gaspillage des fonds publics, la fraude fiscale, l'évasion fiscale, la corruption, les sursalaires, la concussion et les dépenses fiscales injustifiées devrait fournir les moyens nécessaires pour accroître le nombre de fonctionnaires de 170 000 à 400 000 en l'espace de quatre ans. Il en sera de même pour les administrations territoriales, où concomitamment à l'approfondissement de la décentralisation économique et financière, il est escompté la création de 100 000 fonctionnaires locaux à l'horizon 2029. Cette expansion vise particulièrement à pallier le déficit d'agents de l'État, en priorité dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, de la salubrité, de l'assainissement, du cadre de vie, de la protection de l'environnement, de la sécurité et de la défense.

PROPOSITION 7

Initier immédiatement la correction de la concentration excessive des activités administratives et économiques à Dakar par rapport aux autres localités du pays, en adoptant une approche optimale d'équité et de cohérence territoriales, étroitement liée à une décentralisation approfondie sur une période de deux ans. En parallèle à cette rééquilibrage territoriale, entreprendre la reconstruction des bidonvilles situées en banlieue et la construction de nouvelles villes, créant ainsi un axe parallèle à l'essor économique du pays.

PROPOSITION 8

Débuter immédiatement la réhabilitation du chemin de fer, indépendamment du coût, qui sera évalué en urgence. En plus de ses retombées considérables sur l'emploi, le chemin de fer représente l'option la plus optimale **pour préserver les routes et améliorer de manière significative le transport public de personnes et de biens.** Nous nous engageons également à **achever tous les projets d'infrastructures majeures en cours, initialement lancés par l'administration précédente, tels que les universités, les structures de santé, et autres.**

PROPOSITION 9

Donner la priorité à la création d'emplois et à la redistribution des revenus comme mécanismes privilégiés pour atténuer les difficultés d'accès des Sénégalais aux produits de première nécessité. La distribution primaire et secondaire des richesses est négativement influencée par la dynamique capitaliste, et une régulation économique et sociale rigoureuse aura un impact considérable en termes de création d'emplois, de distribution de revenus et d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages sénégalais.

PROPOSITION 10

Évaluer le coût financier et finaliser intégralement la mise en place de la carte universitaire et des Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) d'ici 2027. Notre ambition est d'aller au-delà des deux objectifs majeurs énoncés par le gouvernement précédent et qui visent à réorienter le système d'enseignement supérieur vers les sciences, la technologie et les formations professionnelles courtes, tout en insufflant une nouvelle dynamique à la recherche fondamentale et à l'innovation.

PROPOSITION 11

Engager résolument l'économie sénégalaise dans la révolution numérique afin de combler les retards, anticiper les pertes d'emplois, et en faire le principal moteur de la création massive d'emplois dans le pays. Le Président Daouda NDIAYE s'engage à équiper tous les laboratoires de recherche scientifique du pays et à encourager la production technologique dans des domaines tels que l'automobile, l'électronique, l'informatique, l'électroménager, et bien d'autres à travers la mise en place d'un écosystème de startups et de la promotion de l'intelligence artificielle.

PROPOSITION 12

Accroître de manière significative la contribution en emplois du Produit Intérieur Brut par le biais d'une régulation économique et sociale approfondie de la dynamique capitaliste. Cela inclura une augmentation significative des revenus distribués grâce à la

lutte contre les disparités salariales, les défaillances de la protection sociale, le détournement de fonds, ainsi que les surprofits et superprofits des multinationales.

PROPOSITION 13

Accélérer la progression de la nation sénégalaise vers la souveraineté médicale-pharmaceutique en mettant en place un système préventif concret. Réorienter de manière rationnelle le budget de la santé en faveur d'un accès universel et équitable aux soins de qualité pour tous sur l'ensemble du territoire, en particulier pour les couches vulnérables et les populations rurales où les soins seront gratuits car totalement pris en charge par l'État. Cela s'inscrit dans le cadre d'une démarche visant à assurer la sécurité alimentaire et à augmenter l'espérance de vie à plus de 80 ans.

PROPOSITION 14

Restructurer le climat des affaires en privilégiant une approche qui met en avant l'investisseur sénégalais par le biais d'une synergie avec les entreprises étrangères, encourageant ainsi leur dynamisme et le transfert de technologies. La conception de l'entreprise sénégalaise sera réexaminée afin de favoriser sa pérennité et de la positionner comme un véritable moteur de l'industrialisation du pays. Le Président Daouda NDIAYE s'engage, au cours des deux premières années de son mandat, à porter à 70% la part des contrats et marchés publics attribués au secteur privé national.

PROPOSITION 15

Concrétiser à 90% minimum l'accès universel à la santé, à l'électricité, à l'eau potable et à l'éducation et à la formation, réduction du cout des denrées de première nécessité avant la fin du premier mandat. Cette orientation impliquera la gestion maîtrisée de l'eau sur l'ensemble du territoire, avec des objectifs tels que la canalisation des eaux de pluie et la valorisation des cours d'eau afin de soutenir une agriculture pratiquée tout au long de l'année.

PROPOSITION 16

Établir un cadre institutionnel mieux adapté aux exigences d'un contrôle rigoureux des finances publiques, conforme à la logique du budget-programme. Cela rendra automatique et régulier le suivi et l'évaluation des politiques publiques, tout en favorisant une dynamique saine de protection sociale, de sécurité sociale, et d'inclusion sociale des personnes vivant avec un handicap, qui représentent plus de 10% de la population.

PROPOSITION 17

Mettre sur place des fonds de souveraineté nationale et de solidarité, également appelés «Fonds de Secours», dotés d'une capacité de 1500 milliards, adaptable en fonction des ressources naturelles disponibles. Ces fonds seront reconstitués annuellement, provenant initialement d'une participation nationale et de la récupération des biens illicites. Ils viseront à assurer une résilience rapide, promouvoir l'équité nationale, et offrir un soutien adéquat face aux calamités naturelles, aux catastrophes liées à la migration irrégulière des jeunes, à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'aux crises sanitaires émergentes et ré-émergentes.

PROPOSITION 18

Engager activement la Diaspora Sénégalaise, dont les envois de fonds annuels représentent près de 11% du Produit Intérieur Brut, dans des stratégies concrètes visant à promouvoir et valoriser le secteur privé national.

PROPOSITION 19

Engager des discussions avec la France pour convenir d'un processus maîtrisé de sortie du système franc CFA. Parallèlement, entamer des négociations avec les autres pays de la CEDEAO afin de mettre en place un processus optimal d'autonomie monétaire d'ici 2027. Le Président Daouda NDIAYE considère l'autonomie monétaire comme un élément clé de la souveraineté économique et financière, et il s'engage avec une détermination intransigeante dans cette direction dont dépend la réussite de l'intégration commerciale en Afrique et le développement du commerce intra-africain.

PRIORITE A L'EMPLOI

Le dernier recensement de la population publié en 2023 montre que les jeunes constituent plus de 72% de la population sénégalaise soit un peu plus de 13 millions de personnes. Il révèle aussi que l'âge moyen de la population sénégalaise se situe à 19 ans, ce qui indique un nombre incommensurable de personnes en âge de travailler. Le nombre de jeunes qui entrent chaque année dans le marché du travail (primo-demandeurs d'emploi) était estimé en 2010 à 269 000 personnes. Ce nombre va atteindre 376.000 en 2025 et 411.000 en 2030¹. Les chiffres montrent aussi que **60% de ces demandeurs d'emplois sont originaires du monde rural où l'incidence de pauvreté se situe à plus de 55%, ce qui légitime la plus grande attention qu'il faut maintenir sur l'agriculture et le monde rural dans les projets et les programmes pour l'emploi.** Ces programmes qui ont émergé depuis la fin des années 70 n'ont pas encore porté les fruits escomptés. Président Abdoulaye WADE a reconnu leur échec en 2011 après plus de 10 ans au pouvoir et Président Macky SALL a fait le même constat en mars 2021. Le taux de chômage officiel, même s'il faut reconnaître qu'il ne reflète pas la réalité, est passé de 10,2% en 2010 à plus de 16% en 2019. Il se situe actuellement à plus 23%. Et ceci malgré une croissance économique qui est passée en moyenne de 3% entre 2006 et 2011, à 6% entre 2012 et 2019. Cette situation montre que la croissance économique tant chantée ces dernières décennies n'a été pas été créatrice d'emplois. Elle n'a pas non plus été inclusive, puisque l'économie sénégalaise reste dominée par le capital étranger, notamment le capital européen qui génère 34% des richesses créées dans le pays. En plus de l'impératif de régulation économique et sociale approfondie de la dynamique capitaliste, quatre options prépondérantes vont permettre d'améliorer la teneur en emplois du PIB à court terme :

1. Il est possible de faire porter à l'agriculture plus de 60% de l'offre d'emplois décents à travers des Investissements massifs qu'il est possible de porter à 15% du budget de l'État dès l'année 2024. En termes spécifiques, il s'agit de moderniser et professionnaliser l'agriculture familiale qui représente 90% de la pratique agricole, en relevant la taille des exploitations et leur productivité à travers une véritable dynamique d'économie d'échelle. L'État va également jouer un rôle de catalyseur dans la levée des contraintes foncières, à travers un pilotage stratégique de l'implication des opérateurs privés susceptible de susciter l'adhésion des populations autochtones. Il va aussi résoudre les carences en termes d'infrastructures de stockage et de conservation qui constituent la plus grande contrainte chez les petits exploitants.

2. Si par exemple l'Afrique subsaharienne, avec la production de plus de 70% du Cacao mondial, ne peut pas créer un cartel du Cacao, là où l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) fonctionne sous forme de cartel avec moins de 60% du pétrole mondial, c'est par ce qu'elle ne maîtrise pas les circuits financiers, ni la logistique industrielle et des transports. Il sera effectué le relèvement de la taille du secteur privé national qui est un préalable inaliénable à la maîtrise de la logistique dans toutes les chaînes de valeur agroindustrielle et à la mise à niveau des capacités de financement. Le transfert de technologies et de

¹ Selon les prévisions de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR, 2011).

savoirs faire, la gestion conjointes des projets de partenariat public privé, le respect des normes de contenu local, l'accès aux grands marchés publics par les entreprises nationales sont, entre autres, autant de critères qui conditionnent la possibilité pour le secteur privé proprement africain d'atteindre la masse critique qui lui permettra de supporter l'emploi et d'être hissé au cœur de la marche vers l'industrialisation.

3. Le Sénégal compte 171 000 fonctionnaires et ses administrations souffrent de déficits chroniques d'effectifs. La mise à niveau qualitative et quantitative des personnels de l'État est indispensable pour asseoir un leadership et un management publics susceptibles de relever les défis de la révolution numérique, du développement durable et de l'emploi. **L'État est tenu de maximiser ses recettes et de minimiser ses dépenses à travers une lutte ferme contre la corruption et la concussion et la neutralisation des lobbies et de l'oligarchie.** Il pourrait ainsi disposer de plus de marges de manœuvre financières dont l'optimisation permettra la résorption de ses déficits d'effectifs à tous les niveaux des administrations publiques et parapubliques.

4. Nous entamerons dès l'année 2024 réhabilitation du Chemin de fer dont le coût global pourrait atteindre 1400 milliards FCFA, avec notamment la voie ferrée (850 milliards de francs CFA), 100 gares modernes (50 milliards de francs CFA), de même que les aménagements fonciers et les déguerpissements dédommagés (400 milliards de francs CFA). En plus de la sauvegarde des routes, de l'amélioration du transport des personnes et des biens, le chemin de fer va générer d'autres externalités économiques positives notamment les pistes de production, les incitations à la pratique agricole et le tourisme du fait des facilités de transport. **Le chemin de fer peut ainsi générer plus de 7000 emplois directs et 60 000 emplois indirects.** Toutefois, ces chiffres devront être confirmés par des études plus poussées.

LES SECTEURS DE BASE CLES QUI PERMETTRONT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CES 19 PROPOSITIONS DU PRESIDENT DAOUDA NDIAYE

I. SANTE

Le Président Daouda Ndiaye place la quête du bien-être des populations au cœur de ses priorités. Il reconnaît que le Sénégal se trouve à un moment crucial de son développement, marqué par la découverte du pétrole et du gaz, offrant de nouvelles perspectives économiques. Toutefois, il souligne qu'il ne faut pas s'attendre à des miracles, mais plutôt à un changement inévitable de la situation économique, ouvrant de nouvelles opportunités de développement pour le pays.

Dans le domaine de la santé et de l'action sociale, l'ambition est de hisser le pays aux normes internationales en utilisant les ressources existantes de manière efficace, tant sur le plan humain, matériel qu'immatériel. Le Président Daouda Ndiaye prévoit de consulter les Sénégalais sur ce qu'ils considèrent comme une bonne santé, ainsi que sur leur appréciation des politiques de prévention et de prise en charge sanitaire et sociale.

Parmi les initiatives envisagées, la création d'un sous-ministère dédié à la prévention, mettant en avant le caractère préventif de la santé avant son aspect curatif. Cela permettrait d'éviter de nombreuses maladies grâce à une éducation pour la santé de qualité, des dépistages réguliers et des interventions préventives.

Le Président Daouda Ndiaye propose également un bilan annuel de dépistage pour les maladies à risque, pris en charge par l'État pour ceux qui ne peuvent pas payer. Il insiste sur l'importance du capital humain dans la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 et envisage des politiques axées sur une couverture sanitaire et sociale universelle durable.

La coopération internationale dans le domaine de la santé et de l'action sociale est également mise en avant, avec une adaptation des politiques et stratégies pour mieux prendre en compte cette réalité. Le Président Daouda Ndiaye souligne la nécessité d'avoir une connaissance approfondie de la dynamique des populations au niveau national, régional et mondial, compte tenu de l'intensité des migrations.

Ainsi, le Président Daouda Ndiaye entend agir rapidement pour répondre aux besoins des familles confrontées à la maladie tout en mettant en place des politiques qui abordent les défis sous-jacents tels que les comportements quotidiens, la solidarité communautaire, l'acceptation des nouvelles technologies médicales, le sens du sacrifice dans les professions de la santé et l'importance de la reconnaissance envers ces professions par les populations. Il met également en avant la nécessité d'une collaboration transfrontalière renforcée pour faire face aux enjeux de la sécurité sanitaire internationale.

La situation de la santé et de l'action sociale au Sénégal telle que nous la voyons :

Le Plan national de développement sanitaire et social résume la situation sanitaire actuelle du Sénégal, caractérisée par des taux élevés de morbidité et de mortalité maternelle et infanto-juvénile, la persistance des maladies transmissibles malgré des progrès significatifs, et l'augmentation rapide des maladies non transmissibles. Des chiffres révèlent des défis persistants, tels que 236 femmes sur 100 000, perdant la vie au cours de l'accouchement et 31 enfants sur 1 000 décédant avant leur premier anniversaire.

Le caractère multisectoriel de la santé et son rôle moteur dans le développement économique et social sont reconnus, mais le financement de la santé est encore insuffisant. Le budget alloué à la santé est inférieur à 7% du budget national, bien en deçà des 15% recommandés par la déclaration d'Abuja en 2001. Le gap de financement pour la période 2019-2023 est estimé à 1785 milliards CFA, indiquant la nécessité d'une mobilisation accrue de ressources domestiques.

Le Président Daouda Ndiaye envisage d'accroître les ressources domestiques pour la santé, avec un accent sur l'accès gratuit total aux soins pour ceux qui n'ont pas les moyens. Il envisage d'interdire les produits de consommation contenant des éléments toxiques, cancérigènes et de promouvoir les produits transformés localement. L'objectif est de renforcer l'équité sanitaire, avec une répartition des ressources financières orientée de la périphérie vers le haut de la pyramide sanitaire.

Le dysfonctionnement de la pyramide sanitaire actuelle sera corrigé, avec une priorité accordée à la santé de base. Les hôpitaux verront leurs dettes épongées et recevront un budget adéquat. La région de Dakar, concentrant une proportion disproportionnée des infrastructures sanitaires, sera rééquilibrée.

La réforme de la gestion des finances publiques aligne le secteur de la santé sur la logique de résultats, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires. Le Président Daouda Ndiaye accordera une priorité particulière à la santé de base, en mettant en œuvre des politiques basées sur les soins de santé primaires.

En conclusion, le Président Daouda Ndiaye s'engage à transformer le système de santé, à mobiliser davantage de ressources, à promouvoir l'équité sanitaire, à restructurer la pyramide sanitaire, à réguler l'accès aux produits nocifs, et à accorder une attention particulière à la santé de base pour améliorer la situation sanitaire du Sénégal.

Quelles seront les grandes lignes de notre action ?

Le programme du Président Daouda Ndiaye pour la réforme du secteur de la santé au Sénégal est complet et ambitieux, mettant l'accent sur la décentralisation, la prévention, l'accès équitable aux soins, la qualité des soins de santé de référence, les investissements, la protection sociale, la gestion des crises sanitaires, le renforcement des ressources humaines, la formation continue,

la digitalisation de la santé, et la création de programmes nationaux spécifiques. Voici un résumé des points clés :

1. Décentralisation et Renforcement des Infrastructures :

- Institutionnalisation de la carte sanitaire départementale pour une gestion territoriale.
- Allocation de ressources importantes pour la densification des infrastructures de base.
- Décentralisation effective de la gestion des structures de santé de base aux communes.

2. Prévention comme Priorité :

- Prévention en tant que premier poste de dépenses, couvrant divers domaines de lutte contre les maladies évitables.
- Collaboration interministérielle sur des cahiers des charges négociés pour des actions concertées au niveau local.

3. Accès Équitable aux Soins :

- Paquet minimum de soins garanti et gratuit au niveau des cases et postes de santé.
- Financement solidaire par subventions de l'État et des collectivités territoriales, avec une participation symbolique des usagers.
- Révision de la distribution des financements de l'État en faveur des soins primaires.

4. Soins de Santé de Référence :

- Soins de santé de référence de qualité sans discrimination entre public et privé.
- Installation de pôles de compétences nationaux pour garantir un accès équitable aux services spécialisés.

5. Investissements et Rentabilité :

- Élévation du statut de Dakar en hub national et sous-régional pour les soins spécialisés.
- Création des "Fonds de Secours" pour gérer les crises sanitaires.

6. Protection Sociale et Assurance Maladie :

- Promotion d'un système d'assurance maladie bien étudié et fin de la fragmentation des régimes existants.
- Identification précise des groupes vulnérables pour une assistance ciblée à partir d'un registre unique digitalisé.

7. Objectifs de Santé Publique :

- Souveraineté medico-pharmaceutique réelle.

- Objectif d'élimination du paludisme avant 2032 et transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant.

8. Ressources Humaines et Formation :

- Recrutement graduel des prestataires avec prime d'indemnité risque.
- Priorité à la formation continue des travailleurs de santé.
- Rémunération juste à hauteur de leur fonction et tâches des travailleurs communautaires à l'image des délégués de quartier, des imams, des « Badjiene Gokh », des « Yayou daara », des relais communautaires et leur recrutement basé sur des quotas régionaux.
- Ces personnalités de la société auront une priorité dans l'administration.

9. Direction de la Santé et Digitalisation :

- Transformation des directions générales régionales en véritables directions de la santé, axées sur la prévention.
- Digitalisation de la santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire pour qu'un malade puisse suivre son traitement là où il se trouve, quelle que soit la structure sanitaire.

10. Programmes Nationaux et Conseils :

- Création des programmes nationaux de lutte contre le cancer et les maladies métaboliques.
- Création du conseil national de gestion des épidémies.

11. Urgences et Grands Brûlés :

- Création d'une grande structure spécialisée des urgences et des grands brûlés.

Ce programme reflète une vision holistique et proactive pour transformer le système de santé sénégalais, en mettant l'accent sur la participation communautaire, la transparence et la redevabilité. La mise en œuvre réussie de ces réformes nécessitera une coordination efficace entre les parties prenantes et un suivi attentif pour assurer leur intégration harmonieuse dans le système existant.

JUSTICE SANITAIRE

Le programme de santé du Président Daouda Ndiaye comprend également des mesures spécifiques pour assurer la sécurité et la qualité des produits alimentaires, la légalité des médicaments, la pratique médicale, la médecine traditionnelle, l'éducation dans le domaine de la santé, et la mise en place d'une police spéciale dédiée à la santé. Voici un résumé de ces points clés :

1. Sécurité Alimentaire :

Interdiction d'importation ou de fabrication locale de tout produit alimentaire contenant des substances connues comme cancérigènes.

2. Lutte contre le Commerce Illicite de Médicaments :

Criminalisation de la vente de médicaments illicites pour renforcer la sécurité et la légalité des produits pharmaceutiques.

3. Lutte contre l'Exercice Illégal de la Médecine dans tous ses aspects :

Criminalisation de l'exercice illégal de la médecine pour assurer la qualité et la légitimité des services de santé.

4. Encadrement de la Médecine Traditionnelle

Révision, encadrement et accompagnement de la pratique de la médecine traditionnelle pour intégrer cette forme de soins dans le système de santé global.

5. Réforme des Écoles de Santé :

Priorité à la réforme des écoles de santé pour garantir la qualité de la formation des professionnels de la santé.

6. Création d'une Police Spéciale Dédiée à la Santé :

Établissement d'une police spéciale dédiée à la santé pour renforcer l'application des lois et assurer la sécurité dans le domaine de la santé.

Ces mesures visent à renforcer la gouvernance et la régulation dans le secteur de la santé, assurant ainsi la sécurité des produits alimentaires, la légitimité des services médicaux, et la qualité de la formation dans le domaine de la santé. La création d'une police spéciale dédiée à la santé souligne l'importance accordée à l'application des lois et à la protection de la santé publique.

II. EDUCATION

Le programme éducatif du Président Daouda Ndiaye repose sur des principes fondamentaux visant à transformer le système éducatif sénégalais. Voici un résumé des principaux points :

1. Universalité du Droit à l'Éducation

- Objectif d'assurer le droit à l'éducation pour tous les Sénégalais, indépendamment de l'âge, du sexe et du milieu de vie.
- Priorité à l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul, en mettant en avant la langue officielle et nationale.

2. Mobilité Sociale

- Renforcement de la capacité de l'éducation à favoriser la mobilité sociale, permettant aux enfants issus de familles défavorisées de réussir et d'élever le niveau socio-économique de leurs familles.

3. Capital Humain pour le Développement

- Renforcement de la contribution du système éducatif à la production du capital humain nécessaire au développement du Sénégal.

4. Construction d'une Nation Unie

- Objectif de construire une nation de travailleurs, de patriotes et d'hommes et de femmes de valeurs grâce à l'éducation.
- L'éducation est vue comme un moyen de renforcer l'identité nationale et de promouvoir des valeurs positives.

5. Adaptation à la Révolution Digitale

- Reconnaissance de la nécessité d'adapter le système éducatif à la révolution digitale.
- Diversification des offres éducatives par le biais de la technologie pour répondre aux besoins variés des apprenants.

6. Transformation du Système Éducatif en un Marché

- Proposition d'organiser le système éducatif comme un marché, où les demandeurs d'éducation rencontrent une variété d'offres éducatives et de formations, allant au-delà du cadre traditionnel des écoles.
- Le programme vise à moderniser l'éducation, à promouvoir l'égalité des chances et à exploiter les opportunités offertes par la technologie pour diversifier les modes

d'apprentissage. L'accent est mis sur l'autonomisation individuelle à travers l'éducation et sur la contribution significative de l'éducation au développement global du pays.

Le Président Daouda Ndiaye prévoit une refonte complète du système éducatif sénégalais, alignée sur les réalités contemporaines du pays et les besoins de sa population

Les propositions du Président Daouda Ndiaye visent une réforme structurelle et profonde du système éducatif sénégalais pour le rendre plus adapté aux besoins actuels du pays et de ses citoyens. Voici un résumé des principales mesures proposées :

1. Restructuration du ministère de l'Éducation :

- Création d'un grand Ministère de l'Éducation scindé en quatre grands départements pour mieux répondre aux spécificités de : 1) l'éducation nationale ; 2) l'enseignement supérieur ; 3) la formation professionnelle ; 4) la recherche scientifique et de l'innovation.

2. État des Lieux et Réformes Urgentes :

- Réalisation d'un état des lieux complet des infrastructures éducatives, des statistiques réelles sur les effectifs et autres éléments structurels et conjoncturels.
- Engagement de réformes basées sur des données factuelles et actualisées.

3. Éducation Religieuse :

- Création de facultés d'arabe dans toutes les universités sénégalaises, remplaçant ainsi les départements d'arabe.
- Introduction obligatoire de l'éducation religieuse au niveau élémentaire et secondaire.

4. Modernisation des Daaras :

- Poursuite de la modernisation des Daaras pour les adapter aux besoins actuels.
- Reconnaissance des Mamans Daaras et Mamans d'École :
- Reconnaissance statutaire et indemnisation des mamans Daaras et mamans d'école, similaire aux travailleurs communautaires.

5. Construction d'Écoles et d'Universités :

- Construction d'écoles pour remplacer les abris provisoires et d'universités pour remplacer les UVS (universités virtuelles sénégalaises) et ENO (espace numérique ouvert).

6. Encouragement de l'Éducation des Jeunes Filles :

- Motivation et encouragement de l'éducation des jeunes filles.
- Facilitation du choix des élèves pour les matières scientifiques.

7. Basculement vers un Enseignement Spécialisé :

- Transition de l'enseignement général vers un enseignement spécialisé pour mieux préparer les élèves à leurs domaines d'expertise.

8. Recrutement et Formation des Enseignants :

- Recrutement de tout enseignant par concours suivi d'une formation diplômante et d'un stage d'application avant d'exercer.

9. Équité en Infrastructures et Budgets :

- Promotion de l'équité en termes d'infrastructures, de ressources et de budgets en fonction des zones et des secteurs de l'éducation.

10. Moyens Financiers pour un Système Performant :

- Recherche de moyens financiers adéquats pour assurer un système éducatif performant.

Ces mesures suggèrent une approche holistique visant à résoudre les problèmes structurels et conjoncturels du système éducatif sénégalais tout en encourageant une éducation plus adaptée aux besoins du pays et de ses citoyens.

Les propositions du Président Daouda Ndiaye concernant les [Problèmes Structurels et Conjoncturels](#) dans le secteur de l'éducation sont les suivantes :

Problèmes Structurels :

1. Réforme des Contenus Pédagogiques :

- Une réforme des contenus pédagogiques à tous les niveaux pour assurer une éducation de qualité et adaptée aux besoins actuels.

2. Débat d'Orientation et Nouvelle Assise de l'Éducation :

- Organisation d'un débat d'orientation pour définir une nouvelle assise de l'éducation, favorisant l'équité dans le recrutement, la répartition des infrastructures, des enseignants et des moyens sur l'ensemble du pays.

3. Transformation des Abris Provisoires :

- Transformation de tous les abris provisoires en infrastructures permanentes et construction de nouvelles infrastructures en fonction des besoins.

4. Nouvelle Carte Scolaire et Universitaire :

- Établissement d'une nouvelle carte scolaire et universitaire pour une répartition équitable des établissements sur le territoire.

5. Création d'Écoles Publiques des Métiers :

- Création d'écoles publiques spécialisées dans les métiers exercés par une bonne frange de la population, tels que la coiffure, la couture, etc.

6. Budget de Fonctionnement pour Chaque École :

- Allocation d'un budget de fonctionnement pour chaque école, avec un accent sur l'augmentation de l'investissement et la promotion des écoles combinant la formation sportive et la formation de base.

7. Gratuité des Inscriptions et Trousse Scolaire :

- Gratuité des inscriptions pour les élèves de l'élémentaire jusqu'en classe de terminale.
- Distribution d'une trousse scolaire gratuite à tous les élèves de l'élémentaire du secteur public.

8. Cliniques Universitaires et Cantines Scolaires :

- Création de cliniques universitaires dans toutes les universités pour la prise en charge gratuite des étudiants.
- Mise en place de cantines scolaires à la charge de l'État pour certaines écoles dans différentes localités du pays.

Problèmes Conjoncturels Urgents :

1. Équité Salariale :

- Mise en place d'une équité salariale pour harmoniser les salaires à tous les niveaux de la fonction publique, avec un principe de "diplôme égal, salaire égal" et une révision des avantages sectoriels.

2. Formation Diplômante Avant Emploi :

- Imposition de la formation diplômante complète avant l'emploi des maîtres et professeurs de l'élémentaire et du moyen secondaire pour résoudre le problème des chargés de cours et des professeurs contractuels.

3. Régularisation des Statuts et Avancements Automatiques :

- Régularisation des statuts des enseignants.

- Règlement de la dette liée au retard d'avancement ou de la disponibilité des actes administratifs.

Ces propositions visent à aborder les problèmes structurels et conjoncturels de manière holistique, en mettant l'accent sur l'équité, la qualité de l'enseignement et l'amélioration des conditions d'apprentissage.

CAS DES DAARAS

Le Président Daouda Ndiaye prévoit une série de mesures visant à améliorer les conditions et la qualité de l'éducation religieuse dispensée dans les daaras. Voici les principales initiatives à cet égard :

1) Assise des Daaras :

- Étude des Daaras Existants :
Réaliser une étude complète des daaras existants à travers le pays pour évaluer leurs conditions, besoins et défis.
- Inspections d'Académies des Daaras (I.A.D) :
Organiser des inspections d'académies des daaras détachées des inspections de l'éducation pour assurer un suivi régulier et une évaluation des daaras.
- Création des I.E.F.D :
Établir des Inspections de l'Éducation de la Formation des Daaras (I.E.F.D) pour superviser spécifiquement les daaras et garantir la qualité de l'éducation religieuse dispensée.
- Harmonisation des Curricula :
Harmoniser les curricula des daaras en introduisant un cycle élémentaire et secondaire sur une durée déterminée, basé sur l'éducation religieuse.
- Recrutement dans la Fonction Publique :
Intégrer les enseignants des daaras dans la fonction publique, élevant leur statut au même niveau que celui des instituteurs et professeurs du système éducatif formel.
- Recrutement des Diplômés de l'Éducation Religieuse :
Recruter les diplômés de l'éducation religieuse dans la fonction publique, les plaçant sur un pied d'égalité avec les diplômés du système éducatif formel.

2) Accompagnement des Internats des Daaras :

- Ressources et Fournitures :
Fournir un soutien en ressources et fournitures aux internats des daaras pour améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants.
- Prise en Charge Médicale :
Prendre en charge médicalement les enfants fréquentant les internats des daaras en assurant une couverture maladie complète.

Ces mesures visent à renforcer et à moderniser l'éducation religieuse dispensée dans les daaras, garantissant une qualité éducative équivalente à celle du système formel tout en améliorant les conditions de vie des étudiants.

III. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE

Le Président Daouda Ndiaye envisage la mise en place d'un certain nombre de mesures visant à promouvoir une agriculture, un élevage et une pêche génératrice d'emplois pour les jeunes et les femmes, tout en assurant la souveraineté alimentaire. Deux mesures transversales sont prévues :

Modernisation et industrialisation des secteurs agricoles, d'élevage et de pêche :

Objectif : Permettre au Sénégal de se nourrir de ses produits naturels et d'exporter des ressources transformées.

1. Soutien aux femmes dans la transformation alimentaire : Accompagnement logistique, matériel et financier pour aider les femmes formées à ouvrir des industries de transformation.
2. Adoption de réformes et lois prioritaires pour promouvoir l'utilisation exclusive de produits locaux transformés avant toute importation.
3. Création un cadre de discussion et de réforme pour arrêter la transhumance du bétail source constante de différends entre agriculture et éleveurs. Pour cela nous allons recourir aussi entre autres aux outils et applications basés sur la modélisation qui permettront de localiser les réserves publiques uniquement utilisables par les éleveurs pour leur bétail.
4. Création de laboratoires de recherche appliquée dans chaque département qui servira de laboratoire d'analyse des produits issus de l'élevage, de l'alimentation du bétail, d'abattoir

Trois mesures spécifiques pour la pêche :

1. Transparence dans l'attribution des licences de pêche :
 - Création d'un comité national de gestion des pêcheries intégrant des représentants de la pêche artisanale.
2. Diversification des revenus des jeunes des communautés de pêche :
 - Réduction de la surenchère et création d'emplois décents pour les enfants des pêcheurs.
3. Renforcement des moyens de surveillance de la zone économique exclusive :
 - Augmentation du personnel, du budget et des bateaux patrouilleurs.

Deux mesures spécifiques pour l'élevage :

1. Programme de vaccination quinquennal :
 - Vaccination obligatoire et gratuite pour éradiquer les maladies endémiques affectant le cheptel de petits ruminants.
2. Partenariat public-privé pour la transition vers un élevage naisseur en zone sylvopastorale:
 - Fourniture de sujets à fort potentiel à des fermes agroécologiques périurbaines.

Cinq mesures phares pour l'ensemble de l'agriculture, élevage, pêche et sylviculture :

1. Réformes foncières :
 - Sécurisation des terres des exploitations agricoles familiales et facilitation de l'accès à la terre pour les jeunes, les femmes et les investisseurs privés ;
 - Création de cités des pêcheurs.
2. Réformes des subventions :
 - Distribution gratuite de semences de qualité, d'engrais et de machines agricoles aux paysans.
3. Réformes du conseil et de la recherche agricole :
 - Reconnaissance de la profession agricole, transfert du conseil agricole aux organisations de producteurs, et application de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale.
4. Partenariat public-privé pour l'agroécologie irriguée :
 - Transition d'une agriculture pluviale extensive à une agriculture irriguée et compétitive dans les 13 Zones d'Aménagement et de Développement du territoire.
5. Partenariat public-privé dans le stockage et la transformation des produits agricoles :
 - Promotion de partenariats pour améliorer le stockage et la transformation des produits agricoles, sylvicoles, pastorales et halieutiques.
6. **Le Ministère de l'élevage sera déplacé dans à Daara dans la région de Louga pour une efficience.**

PROGRAMME DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Le Sénégal se présente comme une précieuse mine d'or environnementale propice à l'autosuffisance alimentaire. Bénéficiant d'un ensoleillement quotidien tout au long de l'année, d'un sol plat et fertile couvrant plus de 90% de sa superficie, le pays offre des conditions idéales pour la culture. De plus, ses réserves hydriques souterraines inépuisables et le savoir-faire des agriculteurs locaux, passionnés et désireux de travailler la terre, font du Sénégal un véritable joyau agricole.

Le Sénégal, en tant que nation sahélienne, s'étend sur 196 712 km² avec une population de 18 275 743 habitants en 2023 selon l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Le taux de croissance démographique annuel atteint 2,57% en 2022 selon la Banque mondiale. L'agriculture, pratiquée par environ 72% des ménages, joue un rôle prépondérant dans l'économie sénégalaise. Le PIB agricole a connu une augmentation significative, évalué à 1 217 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 9,1% par rapport à 2017.

Le secteur agricole représente 9,4% du PIB national et contribue à hauteur de 62,8% de la valeur ajoutée du secteur primaire, en termes nominaux. Cependant, malgré ces avancées, le paysan sénégalais demeure confronté à des défis, incapables de subvenir à ses besoins au-delà

de trois mois par an avec les fruits de sa récolte. Des initiatives visant à renforcer la durabilité et la rentabilité de l'agriculture sont nécessaires pour garantir une sécurité alimentaire durable au Sénégal.

Orientations stratégiques du Programme Agricole

L'analyse systémique approfondie de l'agriculture sénégalaise conforte notre engagement envers le développement à travers ce secteur stratégique. Nos objectifs se structurent autour de cinq axes d'intervention cohérents et complémentaires :

1. **Maitrise de l'eau** : Une attention particulière sera portée à la cartographie hydrologique pour établir un nouveau système de valorisation des exploitations dans les vallées fossiles.
2. **Reconstitution et amélioration des semences paysannes** : Nous mettrons en œuvre des initiatives visant à revitaliser et améliorer les semences traditionnelles, essentielles pour une agriculture durable.
3. **Concertation et adaptation variétale** : La création d'un cadre de concertation réunissant les organisations de producteurs et les structures de recherche favorisera une adaptation efficace de la carte variétale aux différentes zones agroécologiques. En parallèle, nous encouragerons la valorisation des connaissances locales sur les biopesticides et biofertilisants en collaborant étroitement avec les structures de recherche et en favorisant l'association intelligente entre l'élevage et l'agriculture.
4. **Gestion durable des terres** : Notre quatrième axe impliquera activement les populations locales et les structures étatiques concernées pour une gestion responsable et durable des terres.
5. **Modernisation des exploitations agricoles et valorisation des entreprises locales** : Enfin, nous nous engageons à moderniser les exploitations agricoles tout en favorisant la vulgarisation et la valorisation des entreprises locales de transformation agroalimentaire. Cet axe vise à renforcer la politique de promotion des produits locaux, générant ainsi une plus-value et une compétitivité accrue des produits destinés à l'exportation.

Les jeunes et les femmes seront au cœur de notre stratégie, car leur implication sera cruciale pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Cette approche globale et intégrée vise à assurer le développement durable de l'agriculture sénégalaise, renforçant ainsi la sécurité alimentaire et stimulant la croissance économique.

Revitalisation des vallées fossiles

Le Président Daouda Ndiaye, conscient de l'importance de promouvoir et renforcer la création d'entreprises agricoles, avec un accent particulier sur la professionnalisation des exploitations agricoles familiales, relève le défi de la maîtrise de l'eau dans le contexte du changement climatique.

La maîtrise de l'eau implique non seulement la compréhension de ses sources, mais également une distribution rationnelle et efficiente. La revitalisation des vallées fossiles émerge comme

une piste prometteuse pour la collecte d'eau. Les experts soulignent que le fleuve Sénégal offre un débit moyen de 300 m³/s, variant entre 202 m³/s en basse saison et 2500 m³/s pendant l'hivernage. La revitalisation de ces vallées fossilisées, génératrices d'une économie de production de biens et services pour les 21 125 871 riverains projetés d'ici 2030, sera un élément essentiel de cette vision.

Le Président Daouda Ndiaye, dans sa volonté de faire de l'agriculture un pilier majeur de l'économie sénégalaise, mobilisera tous les moyens nécessaires pour résoudre définitivement cette problématique. Un nouveau cadre légal sera instauré, notamment avec le renforcement du ministère de l'eau, chargé d'assurer un approvisionnement en eau pour une agriculture opérationnelle tout au long de l'année.

Dans une approche holistique, une "stratégie championne" engendrera des changements significatifs dans les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Ces ministères collaboreront étroitement pour élaborer des politiques, réglementations et programmes touchant divers aspects tels que le recyclage des eaux de pluie, la prévention de la contamination de l'eau, la qualité de l'eau potable, l'application de nouvelles lois environnementales, la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Sénégal.

Ces lois et règlements résulteront d'une vaste concertation des forces vives, incluant les organisations de producteurs, d'éleveurs, les organismes de la société civile et les élus. Le ministère de l'eau travaillera à la réalisation, au maintien ou à la révision de schémas d'aménagement et de développement en harmonie avec les plans et règlements d'urbanisme actualisés. Les communes seront impliquées et responsabilisées dans la délivrance de permis et autorisations, garantissant ainsi une gestion durable des cours d'eau et des aménagements. En outre, le ministère mettra en avant la gestion des cours d'eau et leur accessibilité en milieu agricole à travers ses politiques agroenvironnementales et de protection de la qualité de l'eau.

Réformes foncières favorisant l'essor des exploitations familiales

L'analyse statique du système foncier sénégalais révèle trois grandes catégories :

- **Domaine national** : Vaste territoire régulé par la loi 64-46 du 17 juin 1964, représentant à l'époque plus de 95% du sol sénégalais. Il est subdivisé en zones urbaines, zones classées, zones pionnières, et zones de terroir.
- **Domaine de l'État** : Divisé en domaine public et domaine privé, régi par la loi 76-66 du 2 juillet 1976. Il englobe tous les biens et droits mobiliers et immobiliers appartenant à l'État.
- **Titres des particuliers** : Émis sur la base du décret du 26 juillet 1932 régissant la propriété foncière en Afrique occidentale française. Les titres fonciers délivrés selon ce texte organisent la propriété foncière en garantissant aux titulaires la sécurité des droits réels sur les biens immobiliers.

Cependant, les acteurs majeurs de l'agriculture sénégalaise reconnaissent que ces réformes sont actuellement bloquées, entravant l'émancipation des exploitations familiales et le développement de l'agriculture sénégalaise.

Le 16 septembre 2020, le Président de la République a signé le décret n° 2020-1773 modifiant le décret n° 72-1288 du 27 octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation des terres du domaine national dans les communes. Toutefois, des ajustements supplémentaires sont nécessaires, notamment pour l'article 8 du décret 72-1288 concernant les conditions de désaffectation.

Dans notre approche, nous entreprendrons des réformes essentielles en accord avec les préoccupations des acteurs majeurs de l'agriculture sénégalaise (CNCR).

Ces réformes incluront :

- Interdiction de la vente de terres aux étrangers : Élaboration d'un décret pour la désaffectation des terres allouées aux étrangers.
- Fin des injustices agricoles : Abolition des exploitations abusives des paysans par les grands propriétaires fonciers.
- Dispositif de régularisation : Prévoir un mécanisme pour régulariser ou récupérer les terres affectées illégalement.
- Reconnaissance des droits fonciers : Accorder à tous les détenteurs actuels d'un droit d'affectation un droit foncier réel négociable sur le marché foncier.
- Législation spécifique sur le foncier pastoral : Élaboration d'une législation dédiée au foncier pastoral.
- Création de marchés locaux de droits d'usage : Établissement de marchés locaux pour les droits d'usage.
- Taxe d'aménagement : Instauration d'une taxe d'aménagement à payer par les producteurs ruraux désireux d'obtenir des terres aménagées avec des fonds publics.
- Transformation des droits d'usage : Procéder à la transformation des droits d'usage en titres fonciers ou en baux.
- Outils de gestion foncière : Mise en place d'outils tels que les plans d'occupation et d'affectation des sols, les cadastres de communautés rurales, et les contrats d'exploitation des ressources naturelles.
- Caisse nationale d'aménagement foncier : Création d'une caisse nationale pour financer l'élaboration des plans d'occupation et d'affectation des sols, ainsi que pour soutenir les programmes d'aménagement, de remembrement et de gestion des terroirs.

Ces réformes visent à débloquer la situation actuelle, à favoriser l'émancipation des exploitations familiales et à promouvoir un développement durable de l'agriculture sénégalaise.

PRODUCTIONS VIVRIÈRES ET COMMERCIALES

Au Sénégal, le programme PDN2024 s'engage à résoudre de manière définitive le défi de concilier la production vivrière et commerciale, affirmant ainsi l'agriculture comme un moteur majeur pour stimuler l'économie. Adoptant une approche holistique, le programme vise à établir une harmonie durable entre la sécurité alimentaire et le développement économique, reconnaissant l'importance de chaque aspect. L'objectif est de maximiser les avantages économiques tout en assurant une disponibilité suffisante d'aliments essentiels. Cette initiative représente un engagement ferme envers le développement équilibré du secteur agricole, contribuant significativement au bien-être et à la prospérité du Sénégal.

ARACHIDE

L'arachide, introduite au Sénégal en 1659 par les Portugais comme culture vivrière, a évolué au fil du temps pour devenir une ressource polyvalente. À partir de 1820, elle a été exploitée pour l'alimentation animale, ainsi que pour la production d'huile et de savon. Avec la fin de la traite négrière, l'arachide est devenue l'économie de substitution, symboliquement appelée "Or du Sénégal" par les colons français, marquant ainsi l'ère de la "traite de l'arachide". Actuellement, bien qu'exportée, l'arachide demeure une culture vivrière essentielle, fournissant une valeur monétaire aux agriculteurs tout en servant de source alimentaire et d'intrant pour d'autres activités économiques.

L'arachide représente la principale production agricole au Sénégal, occupant la moitié des superficies emblavées (1 134 330 ha en 2018) et impliquant 63% de la population rurale, soit 482 000 exploitations agricoles et 4 000 000 de personnes. Dans le cadre du PDN2024, une nouvelle orientation stratégique est adoptée, plaçant l'arachide parmi les "cultures championnes" et visant à accroître significativement la transformation locale de l'arachide brute destinée à l'exportation. Cette initiative vise à dynamiser l'économie locale et nationale.

Les actions clés du PDN2024 incluent :

- Répertorier et professionnaliser les organisations de producteurs et de transformation de l'arachide.
- Encadrer et professionnaliser les unités locales de torréfaction et de transformation en pâte d'arachide dans les zones de production d'arachides.
- Créer des micro-huileries dans différentes communes en collaboration avec une nouvelle huilerie conformément aux objectifs du PDN2024.
- Établir un cadre national pour la formation et la gestion de la qualité, responsable du système de certification garantissant la qualité des produits arachidiens transformés.
- Impliquer les organisations de producteurs dans la recherche et le développement de variétés à cycles courts et très courts.
- Mettre à jour la carte variétale pour répondre aux défis actuels du changement climatique.

- Créer une coopérative nationale d'utilisation du matériel agricole et des intrants, impliquant les organisations de producteurs reconnues et des acteurs de développement sélectionnés.

RIZ

Le riz demeure une denrée fondamentale au Sénégal, mais malgré une consommation estimée à plus de 100 kg par habitant, le pays importe plus de 80 % de sa consommation de riz. Occupant la deuxième place dans les dépenses nationales d'importation, le riz représente un défi crucial pour l'agriculture sénégalaise, justifiant ainsi sa priorité dans le PDN2024 Agricole. Les actions prévues pour surmonter cette problématique et atteindre l'autosuffisance incluent :

- Développer la chaîne de valeur du riz en mettant en œuvre diverses initiatives.
- Redynamiser et mobiliser tous les acteurs concernés autour de la filière rizicole, désignée comme une "Culture championne".
- Créer un environnement propice pour favoriser la convergence des acteurs vers le développement de la chaîne de valeur du riz.
- Optimiser la qualité tout au long de la chaîne de valeur en revisitant les principaux prérequis et en appliquant des normes de production et de transformation agroalimentaires.
- Promouvoir des unités agro-industrielles et artisanales ainsi que des infrastructures de stockage, de transformation, de conditionnement et de commercialisation.
- Encourager l'utilisation d'énergies renouvelables pour moderniser le secteur agricole et assurer une gestion durable des ressources naturelles.
- Développer un mécanisme agricole adapté aux systèmes de production agricole.
- Capitaliser sur les acquis des programmes antérieurs liés au riz pour une gestion efficiente des actions visant à accroître la productivité de cette culture.
- Valoriser les connaissances locales agroécologiques et promouvoir l'accès à des assurances agricoles pour renforcer la résilience face au changement climatique.
- Prioriser la formation continue pour les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur de la filière riz.
- Réorienter et renforcer les objectifs des structures de recherche agricole vers des applications directes et des solutions concrètes.
- Mettre en place un système de communication et d'information hybride pour assurer la transparence de la filière, utilisant à la fois les nouvelles technologies et les méthodes traditionnelles.

MIL-SORGHO

Le sorgho et le mil occupent respectivement le cinquième et le septième rang mondial en termes de production et de superficie emblavée, selon la FAO. Au Sénégal, ces cultures mobilisent plusieurs acteurs, et notre objectif majeur est de développer des stratégies efficaces pour accroître les rendements et, par conséquent, les sources de revenus.

Notre approche sera axée sur la mise en œuvre d'actions visant des systèmes d'intensification durables, tenant compte du contexte du changement climatique. Les structures de recherche seront renforcées pour identifier les meilleures variétés de semences, en mettant l'accent sur la valorisation des semences paysannes. Nous chercherons à réduire progressivement l'expansion des surfaces cultivées en extensif, une pratique à l'origine de dommages environnementaux et d'une intensification des conflits fonciers.

L'intensification ne sera pas envisagée uniquement à travers l'utilisation d'intrants chimiques. Une attention particulière sera accordée aux engrais organiques et aux techniques agroécologiques, notamment l'association agriculture-élevage, ainsi que la mise en place de méthodes de conservation et de restauration des eaux et des sols. La lutte biologique contre les ennemis des cultures et les prédateurs sera également une composante essentielle de notre approche pour promouvoir des pratiques agricoles durables.

PRODUCTIONS HORTICOLES

Le Sénégal bénéficie de conditions climatiques très propices au développement de l'horticulture, en particulier dans la vallée du fleuve, la zone des Niayes, et en Casamance, offrant ainsi des opportunités pour la création de pôles économiques centrés sur la chaîne de valeur du maraîchage et des arbres fruitiers. Le Président Daouda Ndiaye s'engage à mettre en œuvre une politique d'intensification et de professionnalisation de ce secteur, visant non seulement à satisfaire pleinement la consommation nationale, mais aussi à positionner ce secteur en tant que leader dans la sous-région grâce à un soutien logistique et stratégique.

Pour concrétiser cette vision, plusieurs actions seront entreprises :

- Formation des jeunes acteurs via des fermes-écoles agroécologiques situées dans différents pôles de productions horticoles. Ces fermes-internats permettront l'acquisition de compétences pour les jeunes et certains adultes, en se concentrant sur la recherche de pratiques et d'initiatives locales, ainsi que sur l'apprentissage de méthodes innovantes de production. L'objectif est de préparer les élèves à devenir de véritables entrepreneurs en un an, offrant ainsi une solution aux problématiques récurrentes de l'emploi et de l'exode des jeunes.
- Développement d'unités performantes de transformation et de stockage, ainsi que la labellisation sénégalaise des produits horticoles, suivant une approche similaire à celle des produits arachidiers.
- Implication active du cadre national chargé de la formation et de la gestion de la qualité dans ces initiatives.
- Mise en place de politiques protectionnistes pour diverses cultures horticoles afin de soutenir l'engagement visant à stimuler ce secteur hautement stratégique.

COTON

Dans le contexte du changement climatique et des contraintes persistantes, la filière cotonnière au Sénégal rencontre des obstacles supplémentaires pour être rentable et bénéfique tant pour les producteurs que pour l'État. Les défis comprennent le déficit hydrique, la mauvaise répartition des pluies, l'acidité des sols, la baisse de fertilité, les attaques de ravageurs, la hausse des coûts des intrants, et le manque de main-d'œuvre accentué par l'exode et l'orpaillage. L'essentiel de la fibre de coton africaine est destiné à l'exportation (95%), ce qui la place en concurrence difficile avec d'autres fibres synthétiques et les subventions européennes aux producteurs de coton d'autres régions du monde.

Dans le cadre du PDN2024, les actions seront axées sur la chaîne de valeur du coton pour promouvoir le développement durable de la filière. De manière holistique, les mesures envisagées incluent :

- Accroître la productivité : S'appuyer sur la recherche et les services de vulgarisation pour renforcer les producteurs par le biais de formations en langues locales, les encourageant à adopter des pratiques agroécologiques pour l'utilisation d'intrants agricoles et la préservation de la fertilité des sols.
- Redéfinir la commercialisation : Impliquer des banques sélectionnées pour un financement direct des organisations de producteurs de coton, en soutenant la transformation du coton et de ses produits dérivés. Cela vise à accroître la valeur ajoutée. Un soutien particulier sera apporté à la création et à la professionnalisation de microentreprises de tissage artisanal, avec labellisation des produits, et à l'émergence d'une usine de textile performante pour promouvoir la couture sénégalaise et africaine.

ASSURANCE AGRICOLE

Le Président Daouda Ndiaye envisage de soutenir et de renforcer les initiatives d'assurance agricole basée sur les indices climatiques au Sénégal. Ces mécanismes, déjà en place, visent à offrir une protection accrue aux exploitations agricoles familiales. L'objectif est de renforcer leur capacité de résilience face aux chocs climatiques liés au changement climatique. Toutes les cultures championnes, telles que l'arachide, les céréales et les cultures maraîchères, seront éligibles à ces initiatives d'assurance agricole

LA PECHE

Au Sénégal, le secteur de la pêche se divise en deux sous-secteurs :

- La pêche maritime, englobant les activités artisanale et industrielle.
- La pêche continentale et l'aquaculture.

La propriété du droit de pêche dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise revient à l'État, qui conserve la responsabilité de gérer les ressources halieutiques. À cette fin, l'État

élabore une politique visant à protéger et conserver ces ressources tout en planifiant leur exploitation durable pour préserver l'écosystème marin (article 3 du code de pêche maritime). Le ministère de la pêche et de l'économie maritime est chargé de la mise en œuvre de cette politique dans les domaines des pêches maritime, continentale, de l'aquaculture et du transport maritimes.

Le secteur de la pêche joue un rôle essentiel sur le plan économique, social et culturel. Toutefois, sa vitalité est actuellement menacée par divers aléas d'origine anthropique et naturelle. La pêche maritime revêt une importance cruciale dans des domaines vitaux tels que la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la création de richesses et l'équilibre de la balance commerciale.

La pêche maritime est composée de deux segments :

- La pêche artisanale.
- La pêche industrielle.

Malgré son importance en termes de volumes de capture, la pêche artisanale ne représente que 50% du total des captures. Le Président Daouda Ndiaye propose l'introduction de la pêche semi-industrielle comme solution aux perturbations de l'écosystème liées à l'exploration et à l'exploitation pétrolières.

En considérant qu'en moyenne chaque travailleur dans le secteur de la pêche nourrit cinq personnes, environ trois millions de Sénégalais dépendent de cette activité. Le Président Daouda Ndiaye s'engage à une gestion judicieuse des ressources halieutiques basée sur des principes de durabilité économique, biologique, socio-écologique et environnementale, visant une croissance optimale de la rente halieutique et une exploitation rationnelle de cette ressource génératrice d'emplois et de richesse.

Depuis 1974, le nombre de personnes dépendant directement du secteur de la pêche est estimé à 600 000, tandis que trois millions de personnes y sont indirectement liées. Il est impératif de lutter contre les changements climatiques en mettant en œuvre le plan national d'adaptation de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2035. Il est également recommandé d'anticiper les impacts potentiels du développement de l'industrie pétrolière et gazière dans un futur proche (2024-2025).

Le défi consiste à concilier la nécessité de préserver les ressources halieutiques avec le développement prévu de l'industrie pétrolière et gazière offshore, tout en cherchant à maîtriser la vulnérabilité face aux menaces et risques avérés.

En tant qu'actions urgentes, il est proposé de geler et de renégocier les accords, en mettant le pêcheur sénégalais au centre de l'exploitation du secteur de manière préférentielle. De plus, la responsabilité sociétale des pêcheurs industriels servira de support pour appuyer les petits pêcheurs artisanaux ou les orienter vers la reconversion.

Le Ministère de la Pêche sera déplacé à Saint Louis pour une meilleure efficacité et une efficience.

PECHE ET EXPLOITATION DU PETROLE ET DU GAZ

LE PETROLE ET LE GAZ NE SONT PAS RENOUELVABLES ALORS QUE LE POISSON EST RENOUELVABLE ET NON INEPUISABLE !

Aucune garantie n'est manifestée pour l'avenir de la pêche

Sous notre mandat à la tête de l'État, nous reconnaissons le potentiel du secteur de la pêche au Sénégal, comptant 26 000 embarcations artisanales et 116 navires dans la flotte nationale industrielle. Cependant, nous constatons que le ministère de la pêche et les acteurs ne sont pas suffisamment impliqués dans le processus d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz offshore.

Nous identifions plusieurs lacunes, notamment la méconnaissance des résultats des études d'impacts environnementaux stratégiques, l'absence de dialogue territorial pour favoriser la croissance locale des collectivités territoriales impactées, le non-respect des droits entre les populations et les sociétés exploitantes du pétrole et du gaz, ainsi que le non-respect des conventions internationales par l'État. Ces constats motivent la mobilisation sociale par le biais d'un comité consultatif citoyen pour protéger l'avenir.

Pour remédier à ces problèmes, le Président Daouda Ndiaye propose les actions suivantes :

1. Contribuer à l'information, la communication et la sensibilisation des populations, en particulier des communautés côtières impactées par l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz.
2. Renforcer la dimension participative et inclusive des collectivités territoriales impactées par l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz.
3. Mettre en place un comité consultatif citoyen pour le suivi et les mécanismes de gestion des revenus pétro-gaziers dans le cadre des programmes de développement local.
4. Créer un observatoire des Gens de Mer pour la fourniture de main-d'œuvre qualifiée dans les métiers de la mer, du pétrole et du gaz, ainsi que pour la formation des pêcheurs.
5. Mettre à disposition des fonds de formation et de réinsertion pour les acteurs du secteur et les populations des collectivités littorales, maritimes et impactées.
6. Créer des infrastructures d'intervention et de lutte contre les catastrophes et les risques de pollution au niveau des collectivités territoriales impactées.
7. Établir des observatoires d'emplois temporaires et de main-d'œuvre locale dans les collectivités territoriales impactées.
8. Soutenir la promotion de la pêche semi-industrielle et la création de compagnies de pêche industrielle conformément aux accords sous-régionaux.
9. Diversifier les investissements dans la création de chambres maritimes, d'agricultures et de centrales d'achats dans les collectivités territoriales impactées.

10. Mettre en place des complexes frigorifiques et des unités de conservation pour assurer la sécurité alimentaire des populations.
11. Revoir la gestion des fonds souverains, des fonds de générations futures et des indemnités sociales communautaires des villes impactées.
12. Contribuer par le plaidoyer des politiques, la communication et l'information institutionnelle au respect des codes nationaux en intégrant les directives des conventions internationales maritimes, environnementales et pétro-gazières dans les pays de la commission sous-régionale des pêches en Afrique de l'Ouest.

IV. INNOVATIONS DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION POUR UNE SOUVERAINETÉ HOLISTIQUE NOTAMMENT

Le gouvernement s'engage à encourager des contrats ou projets de recherche entre les entreprises et les universités, en offrant des subventions ou des avantages fiscaux aux entreprises finançant des masters, thèses et post-doctorats, à l'image du modèle des bourses CIFRE en France. Ce dispositif implique l'entreprise, le laboratoire de recherche académique et le doctorant, favorisant une double formation académique et professionnelle.

La souveraineté du financement de la recherche scientifique est considérée comme le meilleur moyen pour assurer une émergence durable du Sénégal. On espère que l'exploitation des ressources naturelles, telles que le pétrole et le gaz, permettra de financer un plan Marshall pour la recherche sénégalaise, avec un plan stratégique national disponible d'ici décembre 2024.

Une réforme de l'organisation de la recherche universitaire est jugée indispensable, comprenant la création d'Unités Mixtes de Recherche (UMR) accueillant des Personnels Enseignants et de Recherche (PER) ainsi que des ingénieurs de recherche PATS. Les PER bénéficieront d'une incitation spéciale liée à leur productivité scientifique.

Des centres/instituts nationaux interdisciplinaires de recherche seront créés, notamment dans les sciences pharmaceutiques, pour valoriser la pharmacopée nationale. Le financement du dépôt de brevets sera encouragé, avec un accompagnement visant à créer de la richesse à partir des résultats de recherche.

Les laboratoires de recherche engagés dans une démarche qualité seront entièrement soutenus par l'État, avec leur démarche d'accréditation ISO 15189 financée intégralement.

Une subvention de 100 millions de FCFA sera octroyée à toute équipe de recherche ou structure ayant publié dans des revues scientifiques de renom, tels que NATURE, SCIENCES, à condition que le travail soit principalement effectué au Sénégal par des chercheurs sénégalais.

Des Centres Internationaux de Recherche et de Formations appliquées pluridisciplinaires (CIRFAP) seront construits et équipés dans toutes les universités du Sénégal, ainsi que dans les hôpitaux régionaux et départementaux. Les docteurs en sciences sans emploi durant les 10 dernières années seront recrutés dans la fonction publique pour assurer le fonctionnement de ces CIRFAP.

Les chercheurs diplômés des facultés des sciences avec un doctorat seront dorénavant recrutés dans la fonction publique, au même titre que les docteurs en médecine et en pharmacie.

V. ACTIONS SOCIALES ENVERS LES FEMMES ET LES JEUNES

Une enveloppe spéciale de 1000 milliards provenant des 1500 milliards des "Fonds de Secours" sera allouée aux femmes actrices de développement et aux jeunes d'ici et de la diaspora dans les deux mois suivant notre installation en tant que Président de la République.

- Les 500 milliards seront octroyés aux femmes de toutes les communes du Sénégal sous forme d'aide non remboursable dès le mois de juillet 2024. Cela servira au financement de tous les projets portés par les femmes en attendant la mise en place des infrastructures de développement économique prévues d'être opérationnelles courant 2024. Ce financement des femmes se fera à travers la mise en œuvre d'une réelle politique hydroagricole et commerciale, avec 5% du Budget national exclusivement réservé annuellement aux activités génératrices de revenu pour les femmes formées en transformation.
- Pour redonner espoir aux jeunes et mettre fin aux pertes en vies humaines dues aux migrations risquées, le Président Daouda Ndiaye mettra à la disposition des jeunes une aide de 500 milliards sous forme non remboursable dès le mois de juillet 2024. Cette aide soutiendra l'achat et le financement de tous les projets portés par les jeunes, visant à absorber l'écrasante majorité du chômage des jeunes diplômés et des jeunes du secteur informel d'ici la fin de l'année 2024. Cela permettra aux jeunes d'avoir des ressources financières de subsistance en attendant leur insertion dans la vie professionnelle par l'État.

La régulation des dépenses liées aux festivités, notamment les baptêmes, mariages, et autres événements festifs, sera mise en œuvre par l'instauration d'un système réglementaire et de contrôle, nécessitant une autorisation préfectorale. Cette mesure vise à encadrer et limiter les montants dépensés lors de ces occasions, favorisant ainsi une gestion plus responsable des ressources financières. L'autorisation préfectorale permettra de surveiller et d'approuver les budgets alloués à ces événements, contribuant à prévenir le blanchiment d'argent, le gaspillage excessif et promouvant une utilisation plus judicieuse des fonds. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de garantir la transparence et l'équité dans les dépenses liées aux festivités, tout en encourageant la solidarité envers les communautés et les œuvres sociales caritatives locales.

Afin de lutter contre le blanchiment d'argent, le gaspillage et l'anarchie, aucune dépense liée à ces événements précités, ne devra dépasser 20 millions de FCFA, quelle que soit l'origine de cette somme, sous peine d'une amende équivalente à deux fois le montant total dépensé. Dans un contexte où de nombreux Sénégalais ont du mal à assurer leur repas quotidien, tout budget excédant cette limite devra être dûment justifié avant d'obtenir une autorisation.

Si l'origine des fonds est licite et correctement justifiée, l'autorisation ne sera accordée que si les responsables de l'événement acceptent de consacrer 10% du montant prévu à des œuvres sociales caritatives du quartier ou de la commune. Ces fonds seront utilisés pour l'achat de

denrées alimentaires au bénéfice des personnes vulnérables. Ces mesures visent à encourager la responsabilité sociale et à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des plus démunis.

En 2026, lorsque la situation économique et sociale du pays se stabilisera, ces mesures pourront être réévaluées dans le but de mieux répondre aux besoins de la population.

En sus de ces mesures, nous prévoyons d'instaurer un congé maternel d'une durée totale de 5 mois, comprenant 1 mois et demi (6 semaines) de congé avant l'accouchement et 3 mois et demi (14 semaines) de congé après l'accouchement. Cette mesure vise à offrir un soutien approprié aux mères, en reconnaissant l'importance de la période prénatale et postnatale pour la santé de la mère et du nouveau-né.

Nous comptons également introduire un congé paternel d'une durée de dix (10) jours pour les conjoints. Ce congé ne peut pas dépasser une fois par an et n'est pas transférable. Cette mesure vise à favoriser la participation active des pères dans les premiers jours de la vie de leur enfant, tout en reconnaissant l'importance de leur rôle dans le soutien à la famille pendant cette période.

VI. RENFORCEMENT DU SECTEUR PRIVE LOCAL ET LE MERITE

Le programme du Président Daouda Ndiaye met en avant la souveraineté, la méritocratie et la promotion de l'entrepreneuriat national comme des moteurs essentiels pour atteindre l'indépendance, la souveraineté économique et renforcer la cohésion nationale. Voici quelques points clés de cette stratégie :

Entrepreneuriat national et secteur privé local : Favoriser l'émergence de l'entrepreneuriat national en plaçant le secteur privé local et l'expertise nationale au cœur du développement économique. L'objectif est de réduire considérablement le chômage en donnant aux entreprises locales un rôle prépondérant dans la croissance économique.

Protectionnisme et échange interne : Mettre en place un système de protectionnisme pour favoriser l'émergence des entreprises locales. Reconnaître que ces entreprises ne sont pas encore compétitives et solides pour résister à la concurrence internationale, donc adopter des mesures pour les soutenir et les renforcer.

Oligopolisme équitable : Adopter un modèle d'oligopolisme qui favorise la compétitivité entre les entreprises locales de manière équitable. Introduire un cycle de rotation dans l'attribution des marchés pour permettre à différentes entreprises de réussir et éviter la domination permanente des grandes entreprises.

Renforcement du secteur privé local : Prioriser le secteur privé local dans les finances publiques, reconnaissant que la plupart des PME/PMI sénégalaises dépendent actuellement des commandes publiques.

Dumping fiscal et subventions : Mettre en place un dumping fiscal pour rendre les entreprises sénégalaises compétitives, en subventionnant et soutenant celles-ci. Cette mesure vise à encourager la production locale et à renforcer la position des entreprises sur le marché.

Bourses de marchandises et forums sectoriels : Organiser des rencontres entre offreurs et demandeurs de marchandises à travers des Forums de l'agriculture et d'autres initiatives similaires, favorisant ainsi les échanges locaux et la croissance des secteurs spécifiques.

En adoptant ces stratégies, le Président Daouda Ndiaye vise à créer un environnement économique propice au développement des entreprises locales, à la compétitivité sur le marché international, tout en stimulant la croissance économique du pays.

VII. LA DIASPORA

La Banque Mondiale estime que les transactions de la diaspora représentent environ 10,5 % du PIB (produit intérieur brut) du Sénégal. En moyenne, chaque expatrié envoie 600.000 francs CFA par an à sa famille, soit près de 1000 dollars. Le total est estimé à 2.562 millions de dollars. Il s'agit d'un apport financier conséquent pour l'économie locale. De nombreuses recherches ont analysé l'impact des transferts de fonds sur les ménages au Sénégal. Même si la réception de transferts de fonds peut affecter négativement la participation au marché du travail, ceux-ci contribuent positivement aux dépenses d'éducation et de santé. En moyenne, les ménages sénégalais recevant des transferts consacrent une part moindre de leur budget à l'alimentation et une part plus élevée aux dépenses d'éducation. Les transferts permettent également de faciliter l'accès au crédit pour les ménages vivant en milieu rural. Ainsi la diaspora constitue un maillon important de l'économie sénégalaise. Tout projet de développement doit en tenir compte.

Des projets et programmes sont élaborés en direction des expatriés, cependant la mise en œuvre pose souvent un problème. Le clientélisme politique mis en avant réduit considérablement leur portée et leur efficacité. Plus marquant encore, aucun programme conséquent de retour des émigrés n'est élaboré. Or, nombreux parmi les expatriés pensent revenir au pays et y investir dans de bonnes conditions. Les histoires d'émigrés grugés, escroqués sont légion. Ils ont fait confiance à des proches et des connaissances et dans l'écrasante majorité des cas, cela finit très mal.

L'État prendra en charge cette question et mettra en place un véritable programme de retour présentant toutes les garanties institutionnelles. Le Sénégal est devenu très attractif, avec la découverte du gaz, du pétrole, du zircon. Il s'agit de faire la part belle à nos compatriotes expatriés, tout en s'ouvrant aux autres investisseurs.

La mise en place d'un programme de retour de la diaspora au Sénégal nécessite une approche globale et coordonnée, impliquant le gouvernement, les organisations de la société civile, le secteur privé et la diaspora elle-même. Voici quelques étapes et éléments clés qui pourraient être inclus dans un tel programme :

Élaboration d'une stratégie nationale

- Président Daouda Ndiaye fera l'assise de la diaspora dès le mois de juillet 2024.
- Nous allons élaborer une stratégie nationale pour le retour de la diaspora, en identifiant les secteurs clés tels que l'emploi, l'entrepreneuriat, l'éducation, la culture et la santé.

Création d'un guichet unique

- Nous mettrons en place un guichet unique au niveau gouvernemental ou institutionnel qui servirait de point de contact principal pour les membres de la diaspora souhaitant

retourner au pays. Ce guichet pourrait fournir des informations, des conseils et un soutien administratif mais surtout judiciaire et de garantie ou tout envoi ou investissement venant d'un compatriote. Tout investissement qui aura un quitus de ce guichet sera sécurisé, pour qu'en cas de détournement d'objectif, l'État puisse intégralement rembourser au compatriote le montant envoyé et dans un délai de 3 mois après constant certifié.

Programmes d'emploi et d'entrepreneuriat

- Président Daouda Ndiaye va développer des programmes spécifiques visant à faciliter l'emploi et l'entrepreneuriat pour les membres de la diaspora. Cela pourrait inclure des incitations fiscales, des programmes de formation professionnelle, et des partenariats avec des entreprises locales.

Services de réinstallation

- Fournir des services de réinstallation pour faciliter la transition des membres de la diaspora vers la vie au Sénégal. Cela pourrait inclure un soutien pour le logement, l'éducation, les soins de santé, etc.

Réseautage et mentorat

- Président Daouda Ndiaye va faciliter le réseautage entre les membres de la diaspora et les acteurs locaux dans divers secteurs. Il mettra en place des programmes de mentorat pour aider les membres de la diaspora à s'intégrer plus facilement dans la société sénégalaise.

Programmes éducatifs et culturels

- Nous allons développer des programmes éducatifs et culturels visant à renforcer les liens entre la diaspora et le Sénégal, et à promouvoir la préservation de la culture sénégalaise au sein de la diaspora.

Soutien financier

- Nous mettrons en place des mécanismes de soutien financier, tels que des subventions, des prêts à taux préférentiels ou des investissements, pour encourager les projets entrepreneuriaux initiés par la diaspora.

Communication et sensibilisation

- Nous mettrons en place des campagnes de communication pour sensibiliser la diaspora aux opportunités et aux avantages du retour au Sénégal. Cela pourrait se faire à travers des médias sociaux, des événements, des fora en ligne, etc.

Suivi et évaluation

- Président Daouda Ndiaye va établir des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité du programme et apporter des ajustements, si nécessaire.

Partenariats internationaux

- Président Daouda Ndiaye va collaborer avec des organisations internationales, des gouvernements étrangers et des institutions financières pour obtenir un soutien financier et technique.

VIII. EQUITE ET JUSTICE SOCIALE

1. Afin de renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent, toute acquisition de biens matériels tels qu'une maison, un terrain, un véhicule, ou tout autre bien, dont la valeur excède 50 millions, exigera une justification et une preuve de l'origine des fonds avant l'achat.
2. Il est prévu qu'aucun salaire de la fonction publique, y compris ceux des fonctionnaires occupant des postes tels que Directeurs et Directeurs généraux, ne dépasse désormais 3 millions de FCFA nets par mois. Cette mesure vise à instaurer une limitation des rémunérations dans le secteur public, démontrant ainsi un engagement envers la maîtrise des dépenses publiques et l'équité salariale au sein de l'administration.
3. Il est envisagé d'augmenter les salaires du personnel chargé de l'entretien des locaux, tels que les ménagères et les agents de maintenance à hauteur de 50%. Cette proposition vise à reconnaître et à valoriser le travail essentiel effectué par ces employés dans le maintien de la propreté et du bon état des locaux.
4. Nous instaurerons des cantines scolaires soutenues par l'État dans toutes les écoles et tous les collèges.

IX. JUSTICE

La magistrature sénégalaise est composée d'hommes et de femmes de grande valeur et d'une compétence avérée. Les textes qui nous gouvernent sont très clairs mais pas équitables. Notre seul problème au Sénégal ce sont les pouvoirs exorbitants et sans partage de l'exécutif car à y regarder de plus près, même le pouvoir législatif est écrasé.

Le programme du Président Daouda Ndiaye envisage des mesures immédiates pour améliorer le système judiciaire dès le mois de juin 2024. Voici les principales mesures envisagées sur les

Réformes judiciaires immédiates :

- Suppression des pouvoirs du parquet quand la liberté provisoire est accordée à l'audience par les juges ;
- Création d'un juge des libertés : Instaurer un poste de juge des libertés pour renforcer la protection des droits individuels et garantir un équilibre entre la détention préventive et la préservation des libertés individuelles ;
- Réforme du mode de fonctionnement du CSM ;
- Limitation de la durée du mandat de dépôt : Établir des dispositions légales visant à limiter la durée de la détention provisoire, assurant ainsi une justice plus rapide et équitable ;
- Limitation des pouvoirs du parquet en matière de détention préventive, surtout quand une information est ouverte ;
- Harmonisation des dates de départ à la retraite (pour éviter certaines injustices) ;
- Arrêt des affectations- sanction contre les magistrats qui ne font que respecter les textes et leur serment ;
- Équilibre dans la répartition des charges de travail (prendre en compte le fait que toutes les juridictions sont d'égale valeur) ;
- Limitation de la durée d'occupation des postes de responsabilité (pour permettre au plus jeunes d'avoir la chance d'occuper ces postes) ;
- Revalorisation des Cours d'Appel (mettre les magistrats qui y officient dans de bonnes conditions de travail et ne plus les considérer comme des lieux de sanction) ;
- Organisation des assises de la Justice :
 - **Date limite :** Planifier et organiser les assises de la Justice au plus tard au mois d'octobre 2024. Ces assises permettront d'évaluer et de discuter en profondeur des réformes nécessaires pour améliorer le fonctionnement du système judiciaire.

Ces mesures visent à répondre à des préoccupations urgentes et à engager un processus de réforme plus large pour renforcer la confiance dans le système judiciaire, garantir les droits fondamentaux des citoyens et améliorer l'efficacité de la justice au Sénégal.

X. RELIGION

Le programme du Président Daouda Ndiaye prévoit des mesures spécifiques dans le domaine des affaires religieuses. Voici les principales propositions :

Création d'un ministère des Affaires religieuses :

Le Président Daouda Ndiaye envisage la création d'un ministère dédié aux Affaires religieuses, soulignant ainsi l'importance accordée à la gestion des questions religieuses dans le pays.

Création d'instituts religieux régionaux :

Des instituts religieux seront établis dans chaque région, avec une codirection impliquant les représentants des religions officiellement reconnues au Sénégal. Ces instituts pourraient servir de plateformes de dialogue interreligieux et contribuer à la promotion de la compréhension mutuelle entre les différentes communautés religieuses.

Cas particulier des Daaras :

Les détails spécifiques concernant les Daaras seront abordés dans la partie éducation du programme. Cela suggère une approche intégrée pour traiter des questions liées aux écoles coraniques, en mettant probablement l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et des locaux devant abriter ces daaras, la protection des droits des élèves, et la collaboration avec les responsables religieux pour assurer un équilibre entre l'éducation religieuse et la protection des droits fondamentaux.

Ces initiatives visent à favoriser une gestion transparente et équilibrée des affaires religieuses, tout en encourageant le dialogue interreligieux et la promotion de l'éducation religieuse dans le respect des valeurs nationales et des droits fondamentaux.

XI. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Le programme du Président Daouda Ndiaye comprend plusieurs initiatives visant à améliorer l'urbanisation, les infrastructures, l'environnement et la qualité de vie au Sénégal.

Voici un aperçu des principales actions prévues :

Démolition et reconstruction des bidonvilles et banlieues :

- Démolir et reconstruire les bidonvilles et les banlieues en les transformant en villes modernes avec toutes les commodités urbaines nécessaires. Cette initiative vise à améliorer les conditions de vie des résidents et à créer des espaces urbains plus fonctionnels.

Électrification totale du pays :

- Poursuivre le programme d'électrification pour assurer une couverture électrique totale sur l'ensemble du territoire. Cela contribuera à améliorer l'accessibilité à l'énergie et à soutenir le développement économique.

Désenclavement de toutes les zones du Sénégal :

- Mettre en œuvre des mesures visant à désenclaver toutes les zones du pays, améliorant ainsi la connectivité et facilitant les déplacements des citoyens.

Lutte contre la saleté dans les rues :

- Pénaliser le jet d'ordures dans la rue pour promouvoir la propreté et l'hygiène. Cette mesure vise à sensibiliser la population à la préservation de l'environnement et à maintenir les espaces publics propres.

Reboisement :

- Planter 1 million de plantes annuellement sur l'ensemble du territoire pour favoriser la préservation de la biodiversité, lutter contre la désertification et promouvoir la durabilité environnementale.

Criminalisation de la déforestation :

- Mettre en place des mesures juridiques pour criminaliser la déforestation, encourageant ainsi la protection des ressources forestières et la gestion durable des forêts.

Désinsectisation pendant la saison des pluies :

- Mener des opérations de désinsectisation pendant la saison des pluies pour lutter contre la prolifération des insectes vecteurs de maladies et destructeurs de récoltes.

Assainissement des grandes villes :

- Finaliser le processus d'assainissement des grandes villes pour améliorer les conditions sanitaires et assurer un environnement plus sain pour les résidents.

Ces initiatives globales visent à transformer positivement la vie quotidienne des citoyens sénégalais en créant des environnements urbains modernes, durables et respectueux de l'environnement.

XII. TRANSPORT TERRESTRE ET TOURISME

Le programme du Président Daouda Ndiaye comprend des mesures économiques visant à stimuler certains secteurs clés, ainsi que des initiatives spécifiques dans le domaine du tourisme et du transport. Voici un résumé des principales actions prévues :

Dumping fiscal dans l'aviation :

- Mettre en place des mesures de dumping fiscal spécifiques pour le secteur de l'aviation. Cela vise à attirer davantage de compagnies aériennes au Sénégal en réduisant les coûts de transport, tant pour les entreprises que pour les particuliers. La réduction des taxes et de la fiscalité pour ces compagnies devrait encourager l'importation de matières premières nécessaires et coûteuses à transporter.

Exploitation du foncier pour l'agritourisme et le tourisme religieux :

- Président Daouda Ndiaye demandera à un groupe d'experts les conclusions des travaux issus de la dernière réforme foncière datant de 2017 et de lui proposer des points d'amélioration.
- Utiliser les terres communales pour développer l'agritourisme, en mettant en place des initiatives similaires à celles d'Istanbul et de Fès pour promouvoir le tourisme religieux. Cela pourrait inclure des projets liés à des sites religieux tels que Daaka, Tivaouane, Touba, Medina Baye, etc. L'objectif est de renforcer le secteur du tourisme en valorisant les ressources locales.

Création du corps des auxiliaires du cadre de vie :

- Mettre en place le corps des auxiliaires du cadre de vie pour contribuer à l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie.

Mesures pour le secteur du transport :

- **Subvention pour l'acquisition de véhicules neufs** : Subventionner l'acquisition de véhicules neufs pour les chauffeurs afin de renouveler le parc automobile et d'améliorer les conditions de travail.
- **Assurance pour les véhicules de transport en commun** : Assurer les véhicules de transport en commun, y compris une assurance pour les chauffeurs, afin de garantir la sécurité des passagers et des conducteurs.
- **Assurance retraite pour les chauffeurs** : Accompagner les chauffeurs pour qu'ils puissent bénéficier d'une assurance retraite, contribuant ainsi à assurer leur bien-être futur après leur carrière active.

Ces mesures visent à favoriser le développement économique, faciliter une libre circulation des personnes et des biens, à promouvoir le tourisme et à améliorer les conditions de vie des chauffeurs dans le secteur du transport au Sénégal.

XIII. PETROLE, GAZ ET MINES

Le programme du Président Daouda Ndiaye prévoit un audit complet de tous les processus engagés au cours des deux dernières décennies, en particulier ceux liés aux contrats dans les secteurs des hydrocarbures et des minerais. Voici un aperçu des principales actions prévues :

Audit des processus et contrats :

- Procéder à un audit exhaustif de tous les processus engagés au cours des deux dernières décennies, en mettant un accent particulier sur les contrats relatifs aux hydrocarbures et aux minerais.

Revalorisation de la part du Sénégal dans le partage de production :

- Après l'audit, travailler à la revalorisation de la part du Sénégal dans le partage de la production d'hydrocarbures et de minerais, afin de garantir des bénéfices plus équitables pour le pays.

Normes sur le transfert de compétence et de technologie :

- Établir des normes claires concernant le transfert de compétences et de technologie afin de prévenir une dépendance excessive vis-à-vis de l'expertise étrangère dans les secteurs des hydrocarbures et des minerais.

Mécanismes d'évaluation constante et d'anticipation des impacts environnementaux :

- Mettre en place des mécanismes d'évaluation continue pour surveiller et anticiper les impacts environnementaux négatifs générés par les activités dans ces secteurs, en particulier sur la mer, les activités de pêche, l'écologie, l'écosystème, la faune, la flore et la santé des populations locales.

Évaluation des impacts économiques et sanitaires :

- Évaluer les impacts, positifs et négatifs, sur le plan économique des villages et départements concernés, ainsi que les impacts négatifs sur la santé en général. Cela permettra d'ajuster les politiques et les actions pour minimiser les effets néfastes et maximiser les avantages pour les populations locales.

Ces initiatives visent à assurer une gestion plus transparente, équitable et durable des ressources naturelles, tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement, la santé et les communautés locales.

XIV. GESTION DES RECETTES PETRO-GAZIERES

La clé de répartition envisagée par l'État du Sénégal est d'injecter une partie des revenus dans le budget général de l'État, une partie dans un fonds de stabilisation et une partie dans un fonds intergénérationnel. Il s'agit d'une répartition classique généralement adoptée dans la plupart des pays producteurs de pétrole et de gaz.

Le Sénégal a également opté pour des contrats de partage de production qui sont aussi la formule contractuelle la plus fréquente à travers le monde. Ils sont plus incitatifs pour les multinationales qui exploitent le pétrole et le gaz, relativement aux importants risques qu'elles endossent dans l'injection de capitaux faramineux dans la prospection, l'exploration, puis dans le forage et la construction des plateformes d'exploitation. Il s'agit d'investissements lourds avant l'engagement desquels, les multinationales cherchent évidemment toutes les garanties de retours sur investissements incitatifs. Ces charges importantes concernent le coût d'investissement (CAPEX) et le coût des opérations (OPEX). C'est pourquoi la récupération des coûts (*Cost oil*) peut retarder la constatation par l'État des retombées issues de l'exploitation pétro-gazière.

Remarque 1 : La complexité des contrats pétroliers gaziers requiert au préalable des investigations poussées pour tirer au clair la configuration de ces contrats qui dans le cas du Sénégal sont caractérisés par des zones d'ombres non encore tranchées.

Stratégie 1 : Réfléchir hors recettes pétrolières et gazières dans la planification de l'action économique de l'État pour la période 2024-2026.

Par ailleurs, l'expérience et l'histoire ont montré que les fonds intergénérationnels ont souvent fait l'objet de détournement d'objectif. C'est ce qui a été fréquemment constaté dans certains pays Africains. Il en est de même pour les fonds de stabilisation dont la présence est difficilement perceptible en cas de conjoncture difficile. Avec l'instabilité économique ambiante qui caractérise les économies africaines, il se pose même un problème de stabilité de ces fonds de stabilisation.

Remarque 2 : Les revenus du pétrole et du gaz sont très volatiles du fait de la forte instabilité des cours mondiaux de ces produits. Il est donc risqué pour un pays de baser ses recettes budgétaires sur ces revenus. Le cas de l'Etat Nigérian, dont le budget dépend à plus de 70% de ces revenus pétro-gaziers, est particulièrement illustrateur en constatant les écarts intempestifs que lui cause à chaque fois la baisse des cours mondiaux du pétrole et du gaz.

Stratégie 2 : L'État sénégalais pourrait réallouer une bonne partie de ces fonds (stabilisation et intergénérationnels) au service de l'appui aux entreprises. Cela pourrait passer par la création de fonds spécifique pour la promotion de l'entrepreneuriat et l'appui matériel et financier à la transformation des produits locaux.

CONCLUSION Les recettes pétrolières et gazières, malgré la manne de financement qu'elles vont apporter à l'économie sénégalaises, sont des sortes de recettes additionnelles qui

permettront d'accélérer la réalisation des objectifs économiques ambitieux déclinés dans ce présent programme

CLE DE REPARTITION DES RECETTES PETRIOLIERES GAZIERES ET MINES

- Réserver 1/3 au budget de l'État pour impacter l'économie ;
- Réserver 1/3 comme Fonds de stabilisation : revenus du pétrole dans le budget (même si on gagne plus de 1000 milliards, on ne le touche pas) ;
- Réserver 1/3 comme Fonds intergénérationnel : dédommagement des générations futures.

XV. FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE (FDS) ET DES AGENCES PRIVEES DE SECURITE

Le volet consacré aux forces de défense et de sécurité (FDS) du programme du Président Daouda Ndiaye met en avant des mesures visant à améliorer les conditions sociales et économiques des militaires ainsi que de ceux travaillant dans les sociétés privées de gardiennage (SPG). Voici un résumé des principales actions prévues :

Augmentation des salaires :

- Augmenter de 30% le salaire des forces de défense et de sécurité d'ici la fin de l'année 2024, reconnaissant ainsi les risques inhérents à leur métier.

Augmentation des salaires des agents des SPG :

- Discuter avec les responsables des agences de sécurité afin de s'accorder avec eux sur une augmentation de 50% du salaire des agents des sociétés privées de gardiennage (SPG) pour prendre en compte les risques liés à leur métier, à travers une subvention de l'État.

Assurance vie pour les agents des FDS et SPG :

- Mettre en place une assurance vie pour les agents des forces de défense et de sécurité. En cas de décès en service, la famille percevra une prime équivalente aux salaires totaux prévus jusqu'à la date prévue pour la retraite, ainsi que le salaire mensuel qui devrait être versé à l'agent jusqu'à sa retraite.

Conditions de vie élevées pour les soldats :

- Créer les conditions nécessaires pour assurer un niveau de vie acceptable et un bien-être social aux soldats, leur permettant de subvenir aux besoins familiaux.

Assurance maladie complète :

- Mettre en place une assurance maladie qui prendra en charge tous les frais médicaux des FDS malades ou blessés, que ce soit dans l'exercice de leurs fonctions ou en dehors, jusqu'à leur retraite.

Prise en charge totale des appareillages :

- Prendre en charge intégralement et à vie tous les frais liés aux appareillages nécessaires pour les militaires invalides.

Ces mesures visent à reconnaître et à récompenser le dévouement et les risques pris par les forces de défense et de sécurité en améliorant leurs conditions économiques, sociales et de santé.

XVI. ECONOMIE ET BONNE GOUVERNANCE

1. Pour évaluer l'impact de la bonne gouvernance et l'amélioration du système économique nous adopterons les indicateurs tels que l'IDH (Indicateur de Développement Humain). En effet le PIB sous-estime les richesses car ne prend pas en compte l'économie informelle et la fraude fiscale. Donc le PIB ne reflète pas la réalité de la richesse des unités de productions d'un pays. Raison pour laquelle certains économistes préfèrent d'autres indicateurs tels que l'IDH (Indicateur de Développement Humain). L'Indicateur de Développement Humain (IDH) est un indicateur composite, calculé par le PNUD depuis 1990, combinant le PIB réel par tête en PPA (Parité des Pouvoirs d'Achat), le niveau de scolarisation de la population adulte et l'espérance de vie à la naissance.
2. Président Daouda Ndiaye va supprimer le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP), le Fonds Souverain d'Investissements Stratégique (FONSIS).
3. Tout détournement de denier public supérieur à 50 millions sera considéré comme un crime.

Nous ferons respecter scrupuleusement les 3 règles de base du **BUDGET de l'ETAT** :

- **Universalité** : toutes les **opérations** de recette et de **dépenses** doivent apparaître dans les documents budgétaires (sans exception et éviter les réajustements budgétaires, avec des imprévus mais nécessairement urgents ou obligatoires) car gouverner c'est prévoir ;
- **Unité** : principe de non-affectation des recettes à des dépenses particulières ;
- **Annualité** : budget annuel.

« ACTIONS, Seen Tawfèex Sunu Yitté » va lutter farouchement contre les « Slacks » qui sont les surcoûts en input (sureffectifs, surfacturations, le clientélisme politique, les recrutements et interférences politiciens, les octrois de marchés publics sur la base de l'appartenance politique ou partisane, etc.), et les insuffisances en output (carences de productivité et dans l'offre, défaut d'adaptation, etc...). Ce fléau des « slacks » caractérisent la quasi-totalité des services et entreprises publics et parapublics du Sénégal. La correction de ces « slacks » est un préalable à la réhabilitation de l'efficacité et de la performance dans la sphère de l'économie publique.

GESTION DE L'ENDETTEMENT

1. Évaluation financière : Président Daouda s'engagera dans une démarche de désendettement en instaurant zéro déficit budgétaire dès 2026, avec une sincérité budgétaire en égalisant recettes et dépenses.
2. Les supports envisageables pour annuler le déficit, amoindrir la dette et recruter le personnel manquant de l'État seront :
 - a. LA reprise de la **SRMT (Stratégie de Recette à Moyen Terme)**
 - b. La lutte contre la concession et la corruption ;
 - c. La lutte contre l'évasion et la fraude fiscale ;
 - d. La restitution des biens mal acquis ;
 - e. L'optimisation fiscale et ;
 - f. La réduction de moitié des 600 milliards de dépenses fiscales.

TRAVAIL ET EQUITE SALARIALE

Concernant les salaires, nous ferons du **DUMPING FISCAL** qui permet d'accélérer l'amélioration des salaires par exemple en un temps court. C'est ce qui a été favorisé par l'Union Européenne, où quand ils veulent faire une union forte avec la monnaie, ce qui avait permis de réduire en 4 ans la différence salariale entre les Pays Bas et la Bulgarie où le salaire moyen était 15 fois plus important, en 10 ans le salaire moyen a été multiplié par 4.

A diplôme égal, il y aura dorénavant un salaire égal quel que soit le secteur d'activité.

Nous ferons de la **BOURSE DU TRAVAIL** un système qui fonctionne pour qu'on inscrive dans l'agenda républicain l'organisation des forums annuellement. Selon un calendrier fixe il y aura une rencontre où les chercheurs d'emploi c'est-à-dire la classe active de la société, en mesure de travailler, ayant une profession, vont pouvoir s'asseoir avec les chefs d'entreprise pour discuter des possibilités d'emploi sur la base d'un système transparent contrôlé par l'État pour que tous les Sénégalais issus de toutes les classes de la société soient au même pied d'égalité sur les offres d'emploi, que les entreprises créées, appuyées par l'État, parfois même subventionnées ne soient pas des entreprises familiales mais des entreprises nationales privées ou parapubliques.

POLITIQUE DE L'EMPLOI CHEZ LES SORTANTS DES UNIVERSITES ET AUTRES SCTRUCTURES DE FORMATION ET AUTRES FONCTIONNAIRES

Tous les diplômés de niveau Bac+4 (Master et Doctorat), quelle que soit la discipline, sortant des universités, des instituts et centres de formations, recevront une formation pratique et

recrutés, s'ils le souhaitent, dans la fonction publique sur la base de la méritocratie sous la supervision du ministère chargé de l'emploi.

L'État garantira une équité salariale afin d'harmoniser les salaires à tous les niveaux de la fonction publique.

L'audit de la fonction publique sera mis en œuvre dès le premier semestre de la gouvernance de PDN2024. Cela permettra de s'attaquer et de solutionner les anomalies décelées dans le système de recrutement tels que les postes fictifs, les contentieux.

Le programme Président Daouda 2024 va améliorer la productivité des fonctionnaires, réorganiser l'administration, s'attaquer au rééquilibrage des barèmes de rémunération et poursuivre de manière rigoureuse la réforme du régime indemnitaire.

La dépolitisation de l'administration sera mon cheval de bataille. Concrètement, il s'agira d'interdire à tout ordonnateur de budget et autre travailleur assimilé de militer dans un quelconque parti politique.

ECONOMIE NUMERIQUE

PDN24 s'engagera dans une Transformation Digitale réelle dans les secteurs économiques prioritaires tels que l'agriculture, l'éducation, la santé et la sécurité.

Nous promouvrons l'ingéniosité des acteurs numériques du pays à travers la création d'un écosystème de startups "**Sunu Tech**" ; et placerons la **E-GOUVERNANCE** au service de l'intelligence collective, de la décision collective, des usagers, des activités économiques et de la transparence.

Nous allons promouvoir l'**INTELLIGENCE ARTIFICIELLE** responsable dans tous les secteurs en appuyant toutes les initiatives et en organisant un hackathon international annuel sur l'IA responsable dont la meilleure solution sera implémentée au Sénégal.

Dans le domaine agricole, nous créerons un système d'information agricole qui permettra aux acteurs d'accéder facilement aux informations sur les prix des produits agricoles, la nature des sols, la météo, les alertes et risques majeurs pouvant impacter les cultures, les besoins en matières premières agricoles.

Dans le domaine de la santé, nous mettrons en place une nouvelle plateforme informatique basée sur l'**E-SANTÉ**. Il s'agira de mettre en place un système d'information sanitaire national accessible aux médecins et aux patients qui servira de sources d'informations sur toutes les maladies, traitement, et ressources disponibles au niveau du pays. Cette plateforme nationale servira en même temps de système de surveillance et de suivi des patients de sorte que l'état d'un malade peut être connu rapidement sans refaire les diagnostics et que les épidémies pourront être détectées rapidement.

Nous créerons un fonds de capital–risque pour l’innovation doté d’un montant de 50 milliards de FCFA destinées aux PME et startups exportatrices.

Nous veillerons à rendre l’accès à l’internet à des ressources documentaires importantes pour le savoir et l’information du public, en particulier du jeune public (Wikipedia, Vikidia, Kiddle, Google Maps....)

Nous allons créer un **FONDS D’APPUI** à la création de sites **E-COMMERCE** dédié principalement à l’achat et la vente de produits locaux.

Nous créerons un **FONDS D’INNOVATION NUMÉRIQUE CITOYEN**, financé par 1% du budget total de chaque Ministère, afin d’encourager de nouvelles idées de solutions et innovations numériques dans les domaines respectifs des Ministères.

MODELISATION ET GOUVERNANCE

- La modélisation sera utilisée constamment comme outil de prédiction, de déficit ou de déséquilibre budgétaire.
- D’ailleurs cette modélisation sera appliquée à la gestion des différents départements du gouvernement sur les difficultés actuelles, les défis, les problèmes conjoncturels et structurels, les menaces, opportunités et perspectives à court, moyen et long terme.

XVII. CULTURE, COMMUNICATION, ARTISANAT

- 50% de l'or brut extrait au Sénégal sera réservé à la vente aux bijoutiers locaux Sénégalais.
- L'aide à la presse sera doublée pour mieux accompagner la presse y compris celle en ligne reconnue.
- Une subvention spéciale annuelle sera accordée aux artistes et aux comédiens pour les aider dans leur production.

Le programme du Président Daouda Ndiaye prévoit la création de trois zones spéciales à l'entrée de Dakar, à Ngaay et à Diaobé. En outre, des mesures seront prises pour accompagner les artisans, notamment dans la labellisation, la normalisation et l'accès à la commande publique, s'inspirant de l'exemple de la Tunisie. En complément, il sera établi une Maison de l'Artisanat dans chaque département. Voici un résumé des points clés de cette initiative :

Zones spéciales :

- Établissement de trois zones spéciales à des emplacements stratégiques, notamment à l'entrée de Dakar, à Ngaay et à Diaobé.

Accompagnement des artisans :

- Mise en place de mesures d'accompagnement pour les artisans, incluant la labellisation, la normalisation et l'accès facilité à la commande publique.

Inspiration de la Tunisie :

- S'inspirer du modèle tunisien qui a réussi à promouvoir l'artisanat en favorisant la qualité, la normalisation et l'accès aux marchés publics.

Maison de l'Artisanat dans chaque département :

- Création d'une Maison de l'Artisanat dans chaque département afin de centraliser et coordonner les activités liées à l'artisanat au niveau local.

Ces mesures visent à soutenir le secteur de l'artisanat en offrant aux artisans des opportunités d'amélioration de la qualité de leurs produits, d'accès aux marchés publics et de renforcement de leur visibilité. La création de zones spéciales et de maisons de l'artisanat contribuera à promouvoir l'artisanat local et à dynamiser l'économie au niveau régional.

Ainsi nous allons :

1. Créer la souveraineté artisanale. Toute commande logistique, de matériaux, de bureautique, marché/commande public, va être réservée aux artisans Sénégalais, en mettant en place un organe pour faciliter aux artisans l'accès au marché public.
2. Réviser les textes pour une refonte des chambres de métiers et chambres consulaires afin de rendre plus transparent la délivrance des cartes professionnelles.
3. Créer la direction de l'artisanat forte pour, entre autres, former les artisans dans les nouvelles technologies de l'informatique.
4. Mieux organiser les chambres consulaires pour qu'elles soient fortes.
5. Mettre en place des mécanismes de Financement et fonds de garantie pour les artisans.
6. Créer un mutuel de crédit ou une banque de l'artisanat.
7. Instituer la sécurité et la protection sociales des artisans.
8. Prévoir des zones artisanales dans les plans de lotissement.
9. Intégrer les artisans dans les politiques d'habitats sociaux

XVIII. SPORT

Le programme du Président Daouda Ndiaye inclut la création d'académies du sport pluridisciplinaires dans chaque département du Sénégal. Cette initiative vise probablement à promouvoir le développement sportif à l'échelle nationale en offrant des infrastructures et des programmes de formation dans diverses disciplines sportives.

Voici un résumé de cette mesure :

Création d'Académies Pluridisciplinaires du Sport

Établissement d'académies du sport pluridisciplinaires dans chaque département du Sénégal. Ces académies peuvent être conçues pour offrir des installations sportives modernes, des programmes de formation, et des opportunités de développement athlétique dans différentes disciplines sportives.

Cette action vise à favoriser l'émergence de talents sportifs à travers le pays, à offrir un accès équitable aux installations sportives et à promouvoir un environnement propice au développement du sport dans toutes les régions du Sénégal.